

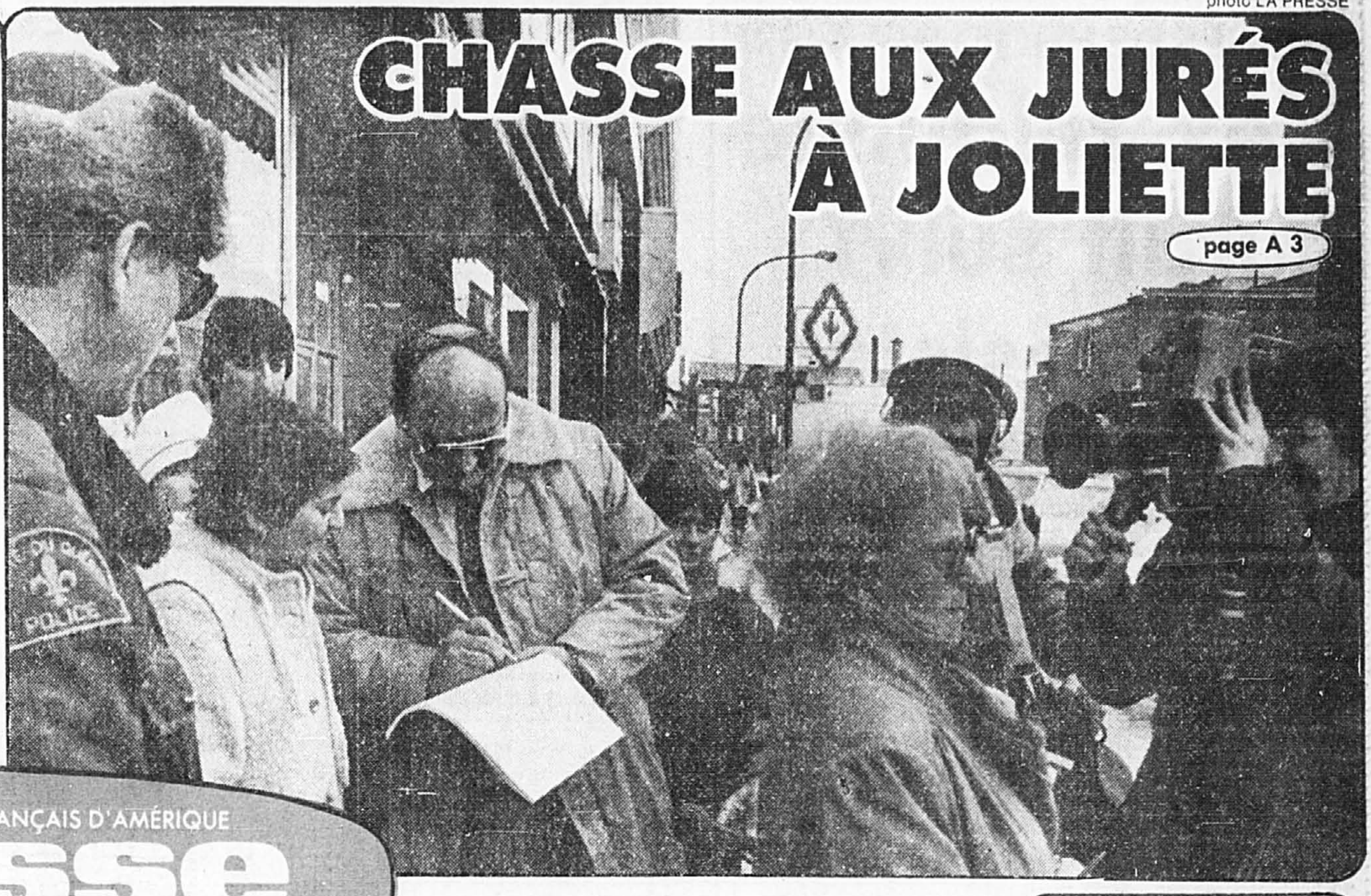
TABLOID SPORTS

LA COUPE DAVIS REVIENT AU QUÉBEC page 4

8-4 CONTRE LES WHALERS

UNE VICTOIRE SANS GLOIRE DU CANADIEN pages 2 à 4

MARTIN DE NOUVEAU PILOTE DES YANKEES page 6



CHASSE AUX JURÉS À JOLIETTE page A 3

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

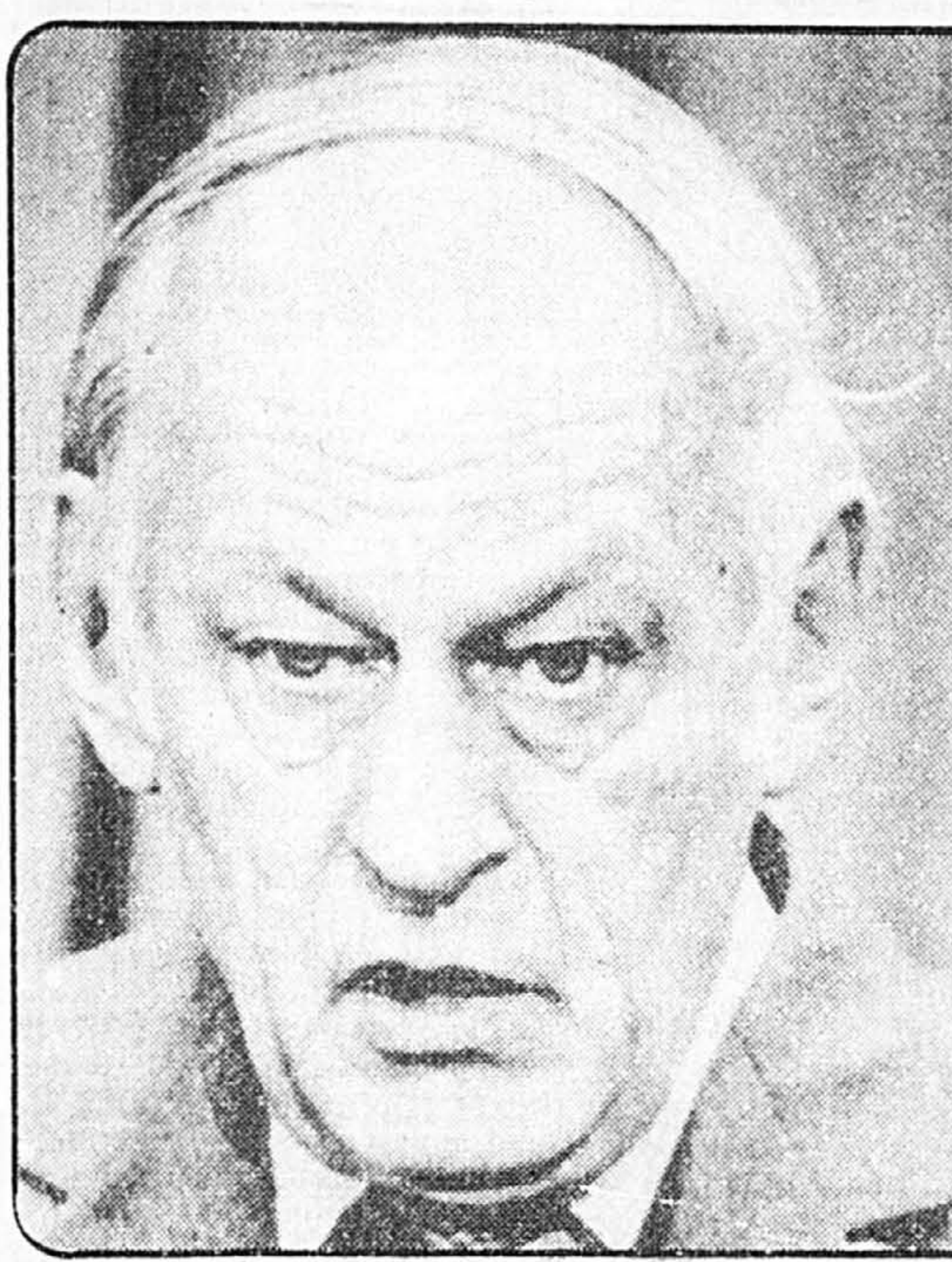
la presse

35 cents HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢ MONTREAL, MERCREDI 12 JANVIER 1983, 99^e ANNÉE, n° 9, 98 PAGES, 9 CAHIERS

Magasin à Laval, c'est magasiner au

CENTRE LAVAL

Autoroute des Laurentides, sortie #8 au boul. Saint-Martin



POUR RAPPROCHER LES PARTIES

LÉVESQUE OUVERT AU DIALOGUE

■ Si le premier ministre Lévesque s'est dit ouvert, hier, au dialogue avec le front commun syndical, il a néanmoins manifesté une certaine fermeté en indiquant qu'il n'était pas question de chambarder la Loi 105 ni de tolérer une grève dans un sec-

teur aussi névralgique que les hôpitaux. De son côté, la CSN a lancé un S.O.S. aux syndiqués du secteur privé pour qu'ils se joignent à ceux du secteur public dans la lutte contre la «répression patronale et gouvernementale».

page A 4



LE PRÉSIDENT DE SUNCOR SE TUE DANS L'ÉCRASEMENT DE SON JET

■ Ross Hennigar, président de la compagnie Suncor, la filiale canadienne de Sunoco, est au nombre des cinq personnes qui ont perdu la vie hier, lorsque le biréacteur privé à bord duquel elles voyageaient s'est écrasé près de l'aéroport international de Toronto. Deux autres accidents d'avion survenus aux États-Unis, hier également, ont fait pour leur part neuf victimes.

page A 2

TEMPS DOUX ET MARCHANDAGE

LA FACTURE D'HUILE À CHAUFFAGE BAISSÉ DE 20 À 30 P. CENT

■ La facture de chauffage pourrait baisser de 20 à 30 p. cent cet hiver, non seulement à cause du temps plus doux que nous avons connu jusqu'ici par rapport à l'hiver dernier, mais aussi, dans le cas de ceux qui se chauffent au pétrole, à cause de la très forte concurrence à laquelle se livrent les distributeurs d'huile à chauffage pour garder leurs clients.

page D 1

LA REPRISSE LES MILIEUX D'AFFAIRES DU QUÉBEC PESSIMISTES page D 1

ÉDITO IMPATIENCE FACE AU MOYEN-ORIENT PAR GUY CORMIER page A 6

SOMMAIRE

Annonces classées D 6, F 2 à F 7 et sports: 12

Arts et spectacles

- Informations - G 1 à G 4
- Cinéma - G 6

Bridge - I 7

Carrières et profes. - D 7 à D 9

Décès, naissances, etc. - F 8

Économie - D 1 à D 6

Êtes-vous observateur? - F 3

FEUILLETON « Les lilas fleurissent à Varsovie » - F 3

Horoscope - F 4

Le monde - B 1 à B 5

Mots croisés - G 6

Quoi faire aujourd'hui - G 6

Télévision - G 1, G 7

- Télé-câble - G 1

Tribune libre - A 7

Vivre aujourd'hui - E 1 à E 12

TABLOID SPORTS

- Bandes dessinées - 14
- Mots croisés - 14

METRO

BOONS VOYAGE

Avec les Bons-Voyage jusqu'à **30%** de rabais sur les plus bas prix offerts sur le marché.

Pour plus de détails, voir en pages C 4, C 5

PROCÈS DE HUGO DE LA GRC

L'ex-felquiste aurait suivi sans résister

■ Témoignant à son procès pour enlèvement et séquestration, l'inspecteur Laurent Hugo, de la GRC, 46 ans, a affirmé hier, que l'ex-felquiste André Laforest n'avait opposé aucune résistance à le suivre le 4 octobre 1971 lorsqu'il l'a approché pour devenir informateur de police.

MARTHA GAGNON

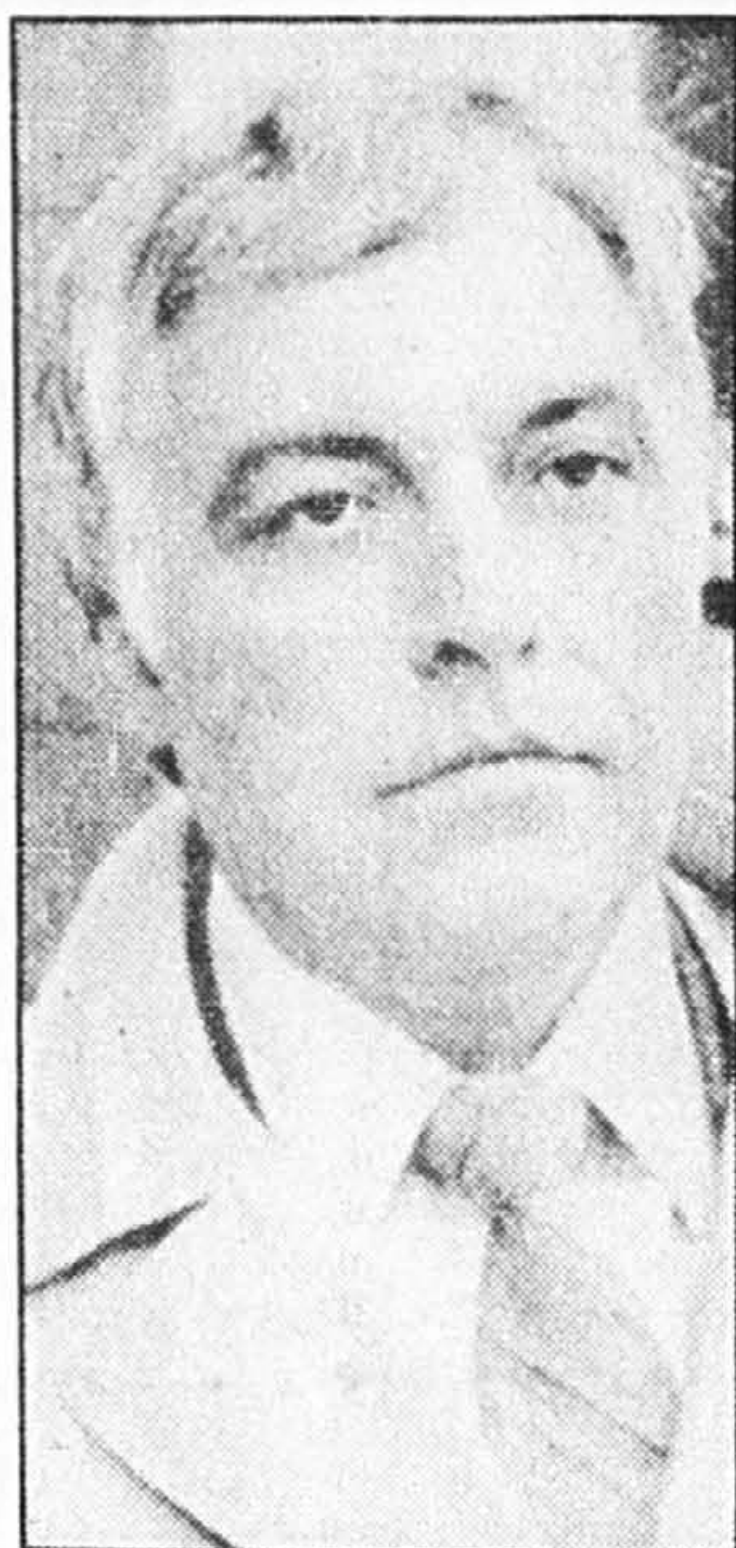
L'agent Hugo a aussi ajouté que Laforest lui avait fait des aveux dès les premiers instants de la conversation dans la voiture banalisée que conduisait son collègue, le sergent Bernard Dubuc. « Il a admis avoir obtenu de faux papiers d'identification au nom de Marc Paré grâce à un certain Gerry Larocque, de Saint-Henri, et Ti Caille de la Rive sud. La conversation se déroulait dans une ambiance détachée. Je sentais qu'il était disposé à collaborer avec nous ».

Il nie avoir utilisé des menaces, et encore plus la violence, pour approcher Laforest, alias Marc Paré. « Ce n'est pas dans ma nature d'être violent. L'expérience m'a appris qu'il faut se montrer gentil, patient et compréhensif avec les informateurs éventuels. Jamais Laforest n'a manifesté l'intention de ne pas nous suivre ».

Il soutient que les choses se sont passées de la façon suivante: vers 14h, le 4 octobre 1971, trois voitures de police interceptaient le véhicule que conduisait André Laforest sur l'avenue du Parc. L'ordre avait été donné par l'inspecteur Hugo qui craignait que son « sujet » ne quitte Montréal avant qu'on ait eu le temps de le rencontrer. Certains incidents survenus au cours d'une filature pouvaient laisser croire que Laforest se savait épié. Il fallait donc agir vite.

Une fois l'automobile immobilisée, l'agent Laurent a demandé à l'individu quel était son nom; Marc Paré, a-t-il répondu. « C'est faux », a rétorqué le policier qui a demandé à voir les faux papiers. Il a ensuite invité André Laforest à descendre de son véhicule. Il l'a fouillé pour savoir s'il était armé et lui a demandé de le suivre.

L'ex-felquiste serait ensuite monté dans une voiture de la GRC en compagnie de Hugo et de Dubuc. « Les portières arrière pouvaient s'ouvrir de l'intérieur », a précisé le témoin, à



photothèque LA PRESSE

L'inspecteur Laurent Hugo.

la demande du juge Gérard Morrier devant qui se déroule le procès, en Cour des sessions de la paix.

L'automobile a roulé durant un bon moment avant que l'on ne décide d'aller dans un motel pour « être plus à l'aise pour discuter ». Le témoignage de l'inspecteur s'est arrêté là et a été ajourné à ce matin.

Juste avant de donner tous ces détails, l'agent Hugo a déposé plusieurs documents confidentiels de la GRC sur les activités des felquistes, leurs allées et venues, leurs plans, etc. Par exemple, les policiers savaient que l'on projetait d'enlever des industriels pour obtenir des fonds pour le FLQ, que l'on possédait des armes, que l'on voulait s'entraîner et se rendre en Algérie pour établir des contacts internationaux.

Ce qui intéressait principalement l'inspecteur Hugo et ses supérieurs c'était la cellule en formation que s'appropriait à diriger Jacques Laliberté. « C'est pourquoi nous voulions recruter Laforest comme informateur. Sa coopération était devenue nécessaire ».

La Couronne, rappelle-t-elle, n'a fait entendre qu'un seul témoin, soit André Laforest qui a déclaré avoir été enlevé et séquestré.

LE TON MONTE AU PROCÈS DES GÉNÉRAUX DEXTRAZE ET ALLARD

L'historien Brunet vante les mérites du général Ménard

■ Sur un ton de protestation indignée, l'historien volubile bien connu, Michel Brunet, n'a pas hésité à qualifier de mesquines les attaques dont le général Dollard Ménard a été l'objet durant le référendum. Dans son témoignage en cour hier, il a même fait un rapprochement avec « ce qui se passe derrière le Rideau de fer où l'on envoie dans des instituts psychiatriques tous ceux qui s'opposent au régime ».

MARTHA GAGNON

Le ton a monté lors de cette deuxième journée au procès retentissant des généraux Jacques Dextraze et Jean-V. Allard qui sont poursuivis pour diffamation par leur ancien compagnon d'armes, Dollard Ménard, âgé de 69 ans, qui réclame \$300,000. L'atmosphère est plutôt tendue dans la salle d'audience où les généraux, assis l'un en face de l'autre, échantent des regards furtifs. Il est maintenant presque assuré que le premier ministre René Lévesque, viendra témoigner jeudi.

Après avoir décrit le général Ménard comme le militaire qui s'est le plus brillamment illustré au cours de l'Histoire, M. Brunet a expliqué qu'un homme avait droit à ses opinions politiques même s'il est dans l'armée. « Ça fait mal au cœur de voir que l'on a voulu mettre en doute la lucidité de Dollard Ménard après qu'il se soit prononcé pour le camp du « Oui » lors du référendum. Si quelqu'un est réellement handicapé mentalement, ça paraît... non? Cet homme a eu une carrière formidable dont les Canadiens peuvent être fiers ».

Cheveux blancs, moustache, veston bleu avec bien en vue un écusson de la Légion d'honneur, Dollard Ménard a écouté religieusement l'historien et professeur à l'Université de Montréal qui a longuement vanté ses mérites. Une immense affiche datant de 1940 et sur lequel le général Ménard est représenté a été déposée. Dans le texte qui apparaît au bas du dessin, il est dit que Dollard Ménard doit être considéré comme un héros pour

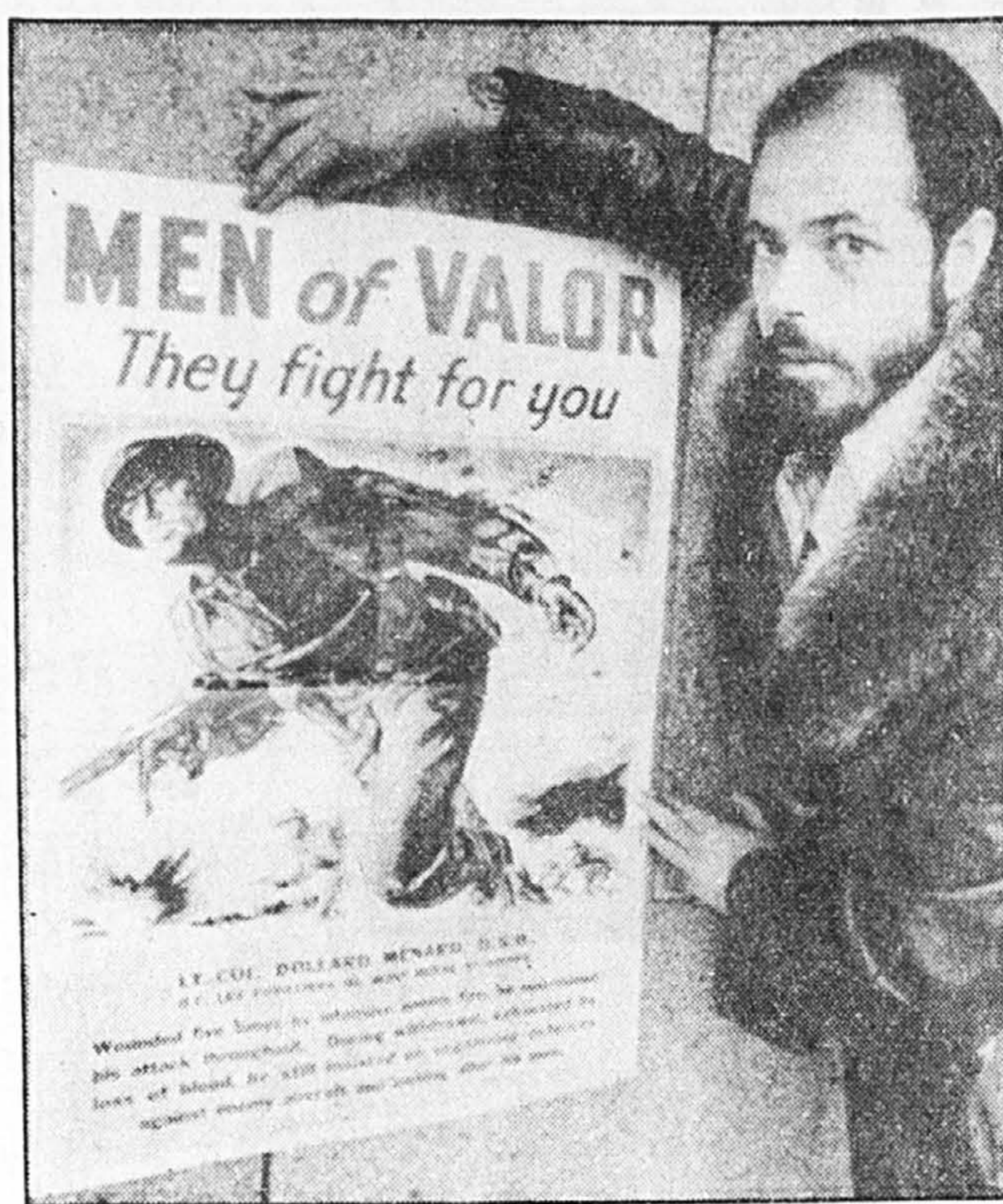


photo PC

Le fils du général Ménard, Charles, montre ici une affiche faisant état des valeurs de son père durant la deuxième guerre.

le courage qu'il a déployé à Dieppe en dépit de ses blessures.

Michel Brunet, 65 ans, qui parle tantôt comme témoin-expert et tantôt comme simple citoyen, tient à préciser que ses commentaires n'ont rien à voir avec le fait que, lui-aussi, il a voté « Oui » au référendum. « À l'université tout le monde a été choqué par les déclarations de MM. Dextraze et Allard. Il devrait exister une certaine solidarité entre généraux ».

«C'est du salissage»

Timidement, Mme Suzanne Joncas, la belle-mère de Dollard Ménard, avance à la barre des té-

moins. « Tout le monde dans la famille a été révolté. Moi, j'ai trouvé ça dégeulasse. Dollard est sain d'esprit et l'a toujours été. Peu de temps après toute cette affaire, il a dû être hospitalisé. Il était bouleversé ».

Une fois ces commentaires terminés, Me Philippe Gélinas qui représente les généraux Dextraze et Allard, demande au témoin: « M. Ménard a-t-il déjà été traité pour alcoolisme? Mme Joncas reste figée, incapable d'ouvrir la bouche.

L'avocat Guy Bertrand s'empresse d'intervenir pour défendre la réputation de son client. « C'est du salissage. On attaque la vie privée du général ».

Le juge Jules Beauregard tranche le débat en permettant la question sous réserve. Le témoin doit répondre: « Oui il a déjà été traité pour des problèmes d'alcoolisme ».

Un neuro-chirurgien

Le Dr Georges Bélanger, neuro-chirurgien, vient à son tour révéler les principaux faits contenus au dossier médical de son client, le général Ménard. Ce dernier, dit-il, a été hospitalisé une première fois en 1972 parce qu'il souffrait d'une obstruction de la circulation au cerveau, ce qui occasionnait des problèmes d'équilibre. Il s'est par la suite rétabli entièrement.

Le 30 juin 1980, plus d'un mois après avoir été attaqué publiquement par ses anciens compagnons, il est de nouveau hospitalisé. Un spasme cérébral a causé la paralysie de son côté droit. Il a de la difficulté à lire, à écrire et à calculer.

Le Dr Bélanger affirme que c'est le stress causé lors du référendum qui est la cause la plus plausible. Son patient a fait des cauchemars durant cette période difficile. Il était anxieux. Aujourd'hui, il estime que M. Ménard souffre d'une incapacité permanente de 3 p. cent, ce qui est minime. Les conséquences sont mineures; il peut à l'occasion éprouver des troubles de langage.

M. Jean Morin, 40 ans, et sa femme, Francine, sont ensuite appelés à témoigner. Lui, il a fait partie du bataillon des Fusiliers Mont-Royal et quant à elle, elle connaît bien Dollard Ménard. Eux-aussi ont été renversés et déçus de voir des militaires francophones s'attaquer à un des leurs, un général qui a toujours défendu les Canadiens-français.

L'éditeur de la maison Reader Digest, M. Georges Vigny, a aussi apporté en cour plusieurs livres, dont The Canadians at war, dans lesquels on parle du général Ménard comme d'un héros, d'une figure légendaire. Comme le mentionnait l'historien Brunet, son nom était prédestiné: Dollard Ménard ressemble par certains côtés à Dollard Desormeaux.

Les mandats de main-forte sont inconstitutionnels

■ OTTAWA (PC) — Le juge Paul Bélanger de la Cour provinciale a de nouveau statué que les mandats de main-forte employés par la gendarmerie fédérale sont inconstitutionnels parce qu'ils violent la Charte des droits.

Mais le juge Bélanger a déclaré cette fois — dans une cause dans laquelle deux individus sont accusés de possession d'héroïne dans l'intention d'en faire du trafic — qu'il ne pouvait exclure la preuve contre eux vu que la cause n'était qu'au stade préliminaire de l'audition, et qu'il attendait plus de preuves au procès.

Il y a une semaine, le juge Bélanger avait rejeté des accusations de drogue contre Gilles Carrier, disant que la preuve avait été obtenue illégalement lorsque la GRC avait usé d'un mandat de perquisition.

La décision du juge se fondait sur l'article 21 de la Charte, selon lequel la preuve obtenue en violation des droits constitutionnels de

quelqu'un doit être exclue du procès si le juge décide que le fait de l'admettre discréditerait l'administration de la justice.

Les mandats de main-forte, qui avaient été émis par les tribunaux à certains agents de la brigade des stupéfiants, sont similaires aux mandats de perquisition sauf qu'ils permettent à un agent de s'introduire par effraction n'importe quand et de causer des dégâts lors de la recherche de drogues.

La première décision du juge Bélanger a eu pour conséquence sur la GRC d'annuler les mandats de l'Ontario en attendant une révision de la décision du tribunal. Les avocats de la Couronne doivent encore décider s'ils en appelleront de la décision dans l'affaire Carrier.

À l'audition préliminaire dans la seconde cause comparaisaient Sami Hassan, âgé de 30 ans, et Ali Farhat, 51 ans, du Liban. Ils devront subir un procès.

LE PRÉSIDENT DE SUNCOR PERD LA VIE

3 accidents d'avions: 14 morts

■ (UPI, CP, AP) — Quatorze personnes ont perdu la vie lors de trois accidents d'avion survenus hier en Amérique du Nord; l'une des victimes est le président de la compagnie Suncor, une société d'exploitation pétrolière ayant son siège social à Toronto.

Alors qu'il se disposait à atterrir à l'aéroport international de Toronto, un biréacteur privé comptant cinq personnes à bord est brusquement tombé en perte de vitesse et s'est écrasé dans un cimetière.

Un porte-parole de la Suncor, une filiale canadienne de la Sun Oil Co., de Radnor, Pennsylvanie, a fait savoir que le président de Suncor, Ross Hennigar, âgé de 53 ans, voyageait à bord de l'appareil en compagnie de deux cadres supérieurs de la compagnie mère; les deux membres de l'équipage étaient de nationalité américaine. Un témoin a relaté qu'il avait vu le réacteur faire un brusque tonneau, puis se retourner et tomber au sol comme une masse, prenant feu et faisant explosion.

Un porte-parole de Transports Canada a souligné que la dernière communication par radio entre le pilote et la tour de contrôle concernait la permission d'atterrir, et que rien n'y indiquait que l'avion pouvait se trouver en difficulté.

Au cours des dix dernières années, au moins quatre accidents impliquant des réacteurs privés et causant des pertes de vie parmi des hauts fonctionnaires gouvernementaux ou des cadres supérieurs d'entreprises se sont produits en territoire canadien.

« Nous sommes atterrés par la nouvelle de la mort d'un homme qui était l'ami de tous les employés de Suncor », a déclaré Dudley McGeer, premier vice-président de la compagnie. « Nous le regretterons vivement, et il sera extrêmement difficile de le remplacer ».

La Sun Oil Co. est la onzième société pétrolière américaine en importance; elle vend de l'essence sous le nom de Sunoco et s'occupe d'exploration minière et gazière, ainsi que de l'exploitation, du transport et du raffinage du pétrole brut. Suncor, la filiale canadienne de la compagnie mère, est engagée dans l'exploration et l'exploitation de



Les équipes de secours s'affairent autour des débris du cargo DC-8 des United Airlines qui s'est écrasé hier, quelques instants après avoir décollé de l'aéroport de Détroit. Le caisson contenant une subs-

tance légèrement radioactive qu'il transportait a été retrouvé intact, mais les trois membres de l'équipage de l'appareil ont tous péri dans l'accident.

téléphoto AP

pétrole brut et de gaz naturel; elle produit également du pétrole synthétique à partir des sables bitumineux à son usine d'Edmonton, en Alberta. Elle a été incorporée au Canada le 22 août 1979 à la suite de la fusion de Sun Oil et de Great Canadian Oil Sands.

Avion-cargo

Par ailleurs, un avion-cargo DC-8 des United Airlines qui transportait, entre autres, du matériel légèrement radioactif, s'est écrasé hier matin dans un marécage, quelques instants après avoir décollé de l'aéroport de Détroit à destination de la Corée du Sud. Les trois membres de l'équipage ont tous perdu la vie dans la tragédie.

Un porte-parole de la compagnie a annoncé peu après qu'un caisson contenant 2,5kg d'amer-

trium-241, une substance légèrement radioactive, avait été retrouvé intact peu après l'accident. Il s'agit d'un élément synthétique radioactif utilisé dans l'industrie, en particulier pour la fabrication des détecteurs de fumée. Le caisson se trouvait dans la queue de l'appareil, la seule partie de l'avion qui ne se soit pas désintégrée sous le choc.

Selon les témoins, l'avion s'était élevé à quelque 150 mètres d'altitude lorsque l'un de ses moteurs prit feu, et l'appareil commença à se désintégrer en retombant au sol.

Canot pneumatique

Enfin, un canot pneumatique et des débris ont été retrouvés hier au large des côtes de Caroline-du-Nord, peu après qu'un bimoteur Beechcraft Baron comptant six personnes à bord fut entré en collision avec un réacteur de l'Aviation américaine qui avait été dépêché à sa ren-

contre pour déterminer la raison de sa présence dans une zone aérienne à accès restreint.

Le réacteur est rentré à sa base de Seymour Johnson, à 150 km du lieu de l'accident, en dépit de dommages sérieux subis à une aile; personne à bord n'a été blessé.

Le canot pneumatique a été repéré à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Cap Lookout. Un garde-côte doit poursuivre les recherches aujourd'hui, ainsi qu'un hélicoptère.

Le secteur où s'est produite la collision est interdit aux avions civils lorsque des manoeuvres s'y déroulent, et les pilotes d'appareils privés doivent obtenir l'autorisation d'y pénétrer avant de s'y aventurer. Selon les autorités, cette autorisation n'avait pas été demandée par le pilote du Beechcraft.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min. -10 Max. -8
DÉGAG., VENTS MODÉRÉS
PAR MOMENTS
DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT, PLUS FROID

Québec		
	Min.	Max.
Abitibi	-18	-12
Outaouais	-10	-8
Laurentides	-16	-13
Cantons de l'Est	-10	-4
Mauricie	-15	-12
Québec	-12	-6
Lac-Saint-Jean	-15	-12
Rimouski	+1	-10
Gaspésie	+1	-10
Baie-Comeau	+1	-10
Sept-Îles	+1	-10

Canada		
	Min.	Max.
Victoria	+8	+13
Edmonton	-23	-2
Regina	-30	-3
Winnipeg	-23	-5
Toronto	+4	+7
Fredericton	-4	-1
Halifax	+0	+3
Charlottetown	-4	-3
Saint-Jean	-7	-4

La Quotidienne

Tirage d'hier 2363
Numéro-boni 428570

États-Unis

	Min.	Max.	Min.	Max.
Boston	+6	+7	Nlle-Orléans	+6
Buffalo	+3	+8	Pittsburgh	+3
Chicago	+0	+5	S. Francisco	+4
Miami	21	27	Washington	+8
New York	+6	+13	Dallas	+1

les capitales

	Min.	Max.	Min.	Max.
Amsterdam	4	9	Madrid	13
Athènes	7	15	Moscou	-1
Acapulco	21	33	Mexico	8
Berlin	3	9	Oslo	-2
Bruxelles	4	11	Paris	7
Buenos Aires	23	33	Rome	1
Copenhague	6	7	Stockholm	-12
Genève	-4	4	St Pétersbourg	1
Hong Kong	13	15	Tokyo	0
Le Caire	8	16	Trinidad	28
Lisbonne	4	12	Vienne	-3
Londres	4	9		

PROCÈS DES « DIX » D'ARCHAMBAULT

Une loi désuète permet de compléter le jury

JOLIETTE — Alors que le juge Jean-Guy Boilard avait déclaré, la veille, qu'il fallait éviter de dire ou d'écrire tout ce qui pouvait faire croire aux jurés que l'on devait choisir pour décider du sort de dix prisonniers d'Archambault, accusés du meurtre de deux gardiens, que leur procès n'en était pas un comme les autres, il a du avoir recours, hier midi, à une mesure fort spéciale, pour parvenir à recruter la douzième personne qui allait finalement permettre d'atteindre le nombre nécessaire de douze.

LÉOPOLD LIZOTTE

Un peu avant 1h, alors que la défense avait fort libéralement usé de son droit de rejets préemptoires des candidats, on rappela celui qui constituait le dernier espoir de compléter le panel avec les quelque 500 candidats déjà tamisés, un jeune homme que le procureur de la couronne avait fait mettre à l'écart, pendant que les onze procureurs des prévenus étaient prêts à l'accepter.

Dans un geste surprise, le représentant du ministère public laissa soudainement tomber le fatidique « préemptoirement ».

Saisissant rapidement son code, le président de la cour soumit qu'il n'avait pas d'autre alternative. Il lui fallait avoir recours aux dispositions de l'article 571-2 de la loi, qui, en pareilles circonstances, permet d'aller cueillir des citoyens dans la rue pour les amener immédiatement au Palais de justice, pour tenter de trouver un candidat acceptable parmi eux.

C'était apparemment la première fois, depuis 1911, qu'un juge des Assises doit adopter cette solution. Lisant de façon fort articulée l'article de la loi un peu tombé en désuétude, il ordonna au shérif du district de Joliette, Mme Jeanne Matte, de s'adjointre immédiatement quatre agents de la Sûreté du Québec pour aller « appréhender » une centaine de citoyens et les contraindre de venir immédiatement en cour pour se soumettre à « l'examen » que des centaines d'autres avaient « raté », si l'on peut dire, depuis trente-six heures.

Après avoir noté rapidement un autobus, le petit commando se rendit tout d'abord à deux rues de la cour, Place Bourget, et plus précisément à la porte d'un grand magasin de variétés, d'où débouchaient ceux qui venaient de faire des emplettes, ou s'adonnaient tout simplement au lechevitrine, sous le soleil qui venait de percer.

Soulevant l'étonnement, l'hébertude ou les protestations, Mme Matte et ses aides recrutèrent bien une quarantaine de personnes, à cet endroit, mais devant la curiosité suscitée par l'opération, et les explications que chacun y donnait, les piétons commencèrent à changer de trottoir et à se raréfier.

Les recruteurs, après avoir conduit leurs premiers candidats au Palais de justice, prirent cette fois la direction des Galeries Joliette, boulevard Firestone, et, une heure plus tard, on avait réuni les quelque soixante personnes dont on avait encore besoin.



La shérif du district de Joliette, Mme Jeanne Matte, que l'on aperçoit à l'arrière plan tenant des livres sous le bras, a dû descendre dans la rue avec des agents de la SQ, hier, pour conscrire une centaine de citoyens afin de pouvoir compléter le jury dans le procès des « dix » d'Archambault. photo La Presse

Dans la salle des Assises, littéralement convertie en mini-forteresse pour l'occasion, on recommença par la suite le « tri » inlassable de la veille et de la matinée, après qu'une ambulance eut conduit à l'hôpital un quinquagénaire que cette « conscription » inattendue avait apparemment ébranlé, en raison de sa condition cardiaque.

Et ce n'est que sur le coup pressé exact de 7h du soir que la douzième juré était choisie, après le rejet d'une quarantaine d'autres candidats.

Comme tous ceux qui avaient été auparavant retenus, elle est jeune. Il s'agit d'une géographe en chômage de 27 ans, qui, en fait, va peut-être effectivement

relever la moyenne d'âge de ce peloton de huit hommes et de quatre femmes, qui à compter de ce matin, vont entendre la preuve des horribles assassinats des gardes Denis Rivard et Léandre Leblanc, lors de l'émeute sanglante du 25 juillet dernier, au pénitencier fédéral de Sainte-Anne-des-Plaines.

INTERPELLÉS DANS LA RUE...

Les candidats jurés rouspètent mais ne résistent pas au shérif

JOLIETTE — Les quelques dizaines de résidents de Joliette et des environs interpellés dans la rue ou dans un centre commercial, pour aider à la complétion du jury pour les accusés d'Archambault, ont sans doute pris quelques heures, hier soir, pour se remettre de leurs émotions, après s'être tirés, à une exception près, de la corvée qui va couper douze de leurs concitoyens de toute activité normale, pendant plusieurs semaines.

Fort heureusement, personne n'a résisté au shérif Jeanne Matte, qui les abordait, et aux policiers, tout aussi convaincants, qui prenaient la relève pour les diriger tout d'abord vers un vieil autobus scolaire puis vers le Palais de Justice.

La plupart de ceux et celles qui étaient interceptés avaient à peu près la même réaction. « Mais c'est impossible, disaient-ils, je m'en retourne à mon travail ».

Ou, encore, « On m'attend chez moi ».

Mais tout en y mettant beaucoup de discernement, les envoyés de la cour ont dû écartier certaines résistances. Celle d'une jeune secrétaire, par exemple, qui venait d'aller porter les recettes de son patron à la banque, et qui craignait fort que ce dernier ne soupçonne quelque chose d'irrégulier dans son absence.

Un quinquagénaire plus abasourdi que les autres, aboré dans l'entrée d'un magasin où il regardait tout simplement passer les gens, n'y comprenait vraiment rien du tout. « Un juré, qu'est-ce que c'est ça ? Pour un procès, mais quel procès, et qu'est-ce que je peux faire là-dessus ».

Un jeune homme était vraiment désespéré. Il avait décoché deux billets pour la rencontre Canadiens-Hartford. Il n'a pas été retenu, mais il n'est pas impossible qu'il ait manqué l'entrée ini-

tiale des joueurs sur la patinoire, n'ayant été finalement libéré qu'à 19h.

Mais, assez curieusement, il y a eu des... volontaires, eh oui!

Place Bourget, dès le début, on a avisé un jeune homme, parce qu'on sentait bien que, du côté de la défense tout au moins, ce sont des jeunes jurés que l'on voulait.

Venu de Saint-Michel-des-Saints avec ses parents pour faire quelques courses, il représenta ce qu'il était lui qui conduisait la voiture familiale, et qu'il ne pouvait ainsi laisser ses père et mère en plan.

Ces derniers trouvèrent alors la solution en suggérant tout simplement d'être eux aussi conscrits.

On les fit donc monter tous trois en autobus, en famille, mais ils pouvaient tout de même reprendre le chemin de leur patelin, quelques heures plus tard, apparemment fort heureux d'être tous les trois pour le faire.



Guy Pinard

La pire année des hôteliers en 12 ans!

■ Au cours du dernier week-end, la Société des chefs de cuisine et pâtisseries de la province de Québec affirmait que les relais gastronomiques et les restaurants des grands hôtels fonctionnaient à plein régime malgré la récession économique. Compte tenu du fait que les directeurs d'hôtels inquiets de la santé financière de leur établissement se faisaient de plus en plus nombreux, cette affirmation ne manquait pas d'étonner. J'ai donc rejoint le directeur général de l'Association des hôtels du Grand Montréal, M. Jean Rameau, afin de vérifier s'il était vrai que la situation s'était modifiée aussi radicalement au cours des toutes dernières semaines de 1982.

D'entrée, M. Rameau indique qu'il ne veut pas entreprendre une polémique avec nos marmitons en chef ou encore les inviter poliment mais fermement à retourner à leurs chaudrons. Il préfère laisser parler les quelques chiffres disponibles pour le moment.

Ainsi, en 1982, le taux d'occupation des hôtels membres de l'Association a été le plus bas depuis 1970, en partie à cause d'un mois de décembre particulièrement désastreux, désastreux au point où M. Rameau refuse d'en dévoiler l'ampleur avant l'assemblée annuelle de l'association d'ici la fin du mois.

Tout au plus accepte-t-il de révéler que le taux d'occupation de 1982 s'est limité à 59,5 p. cent. Il s'agit d'une baisse très importante par rapport à l'année précédente puisque le taux d'occupation s'était situé à 66,7 p. cent en 1981. Or, affirme M. Rameau, les restaurants des hôtels ne peuvent certainement pas fonctionner à grand régime avec un taux d'occupation aussi bas puisque la clientèle locale ne suffirait pas pour justifier une telle constatation. D'où la surprise des hôteliers devant la déclaration de nos marmitons le week-end dernier...

L'immobilier peut être payant...

On sait que bon an, mal an, le déficit d'exploitation de la Régie des installations olympiques se chiffre par \$5 ou \$6 millions. Mais on ne sait peut-être pas que le déficit serait beaucoup plus élevé (tout comme la subvention gouvernementale forcement) si le Village olympique ne révélait pas aussi rentable pour la régie.

En effet, à la RIO on m'apprend que bon an, mal an aussi, le village permet à la régie d'encaisser des revenus nets de \$3 millions, même en tenant compte du fait qu'on y retrouve 25 p. cent de logements subventionnés, que les taux de location se situent encore un peu en dessous du marché, et que chaque appartement est équipé des cinq principaux appareils électroménagers (réfrigérateur, cuisinière, lave-vaisselle, laveuse et sècheuse), un luxe qu'on ne retrouve pas dans la majorité des logements, du moins en ce qui a trait aux trois derniers appareils.

Tout en sachant que la situation financière du Village olympique diffère des autres ensembles immobiliers du fait que ses administrateurs n'ont pas à supporter un coûteux service de la dette, il n'en reste pas moins que les revenus nets sont fort intéressants et représentent sans doute un bon indicateur de ce que peuvent être les profits d'un ensemble immobilier pour peu qu'il soit bien administré.

Et il existe une grande consolation. Dans le cas présent, ce sont les contribuables du Québec qui en profitent, mais ils l'ont échappé belle.

En effet, si le gouvernement Bourassa n'était pas intervenu par législation spéciale en 1976 afin d'exproprier les Terrasses Zarolega, à l'époque propriétaires et promoteurs du Village olympique, ce sont ces derniers qui auraient eu la partie belle.

Selon l'avantageux contrat négocié par le Comité organisateur des Jeux olympiques (COJO), les promoteurs auraient en effet pu empêcher ces intéressants revenus après un certain nombre d'années, même si antérieurement, c'est le COJO qui avait payé la presque totalité du coût de la construction du Village olympique. Les avantages consentis aux promoteurs devaient valoir de sérieux blâmes au COJO, tant en Commission parlementaire que devant la Commission d'enquête sur le coût de la 21e olympiade présidée par le juge Albert H. Malouf.

Une initiative populaire

En 1975, à cause des coûts qu'elle jugeait prohibitifs, la Société des alcools du Québec cessait d'offrir le répertoire de ses produits à sa clientèle. Il aura fallu sept ans pour que le répertoire reparaisse, grâce à l'initiative de M. Raymond Bertrand, président de Publicité B.M. Inc. Il est à noter qu'en sus du répertoire, le petit fascicule contiendra une section d'informations générales et une section de recettes proposées par l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec.

M. Bertrand a d'autant plus de mérite qu'après avoir déposé sa demande initiale afin de remplacer la SAQ à la fin de 1975, il a dû attendre jusqu'en juillet 1982 pour obtenir enfin une réponse affirmative de la part de la société d'État. La société justifiait ce retard en argumentant qu'elle craignait la surconsommation des boissons alcoolisées.

Mais toutes ces difficultés sont maintenant choses du passé. Vous pourrez désormais vous procurer un exemplaire gratuit du répertoire quatre fois par année, pendant les quelques jours pour ne pas dire quelques heures où il sera disponible dans les 357 maisons, salons et succursales de la SAQ. Les prix des vins et spiritueux seront les plus exacts possibles, ce qui ne sera pas facile vu les fréquents changements apportés par la SAQ.

Quant à la rentabilité de l'entreprise, elle viendra dès le troisième sinon le deuxième numéro selon l'éditeur du répertoire, même si la SAQ l'empêche d'accepter toute publicité qui ne traiterait pas des produits vendus par la SAQ (sont donc exclues cigarettes, bières, boissons gazeuses, etc.). En fait, M. Bertrand est tellement enchanté des résultats qu'il entend répéter l'expérience à court terme en Ontario et en Colombie-Britannique.

LE PRÉSUMÉ MEURTRIER S'EST PENDU EN CELLULE

Le meurtre d'un handicapé mental embarrasse le coroner

■ Le coroner Rock Héroux était fort embarrassé, hier, d'avoir à rendre un verdict dans une histoire de meurtre absolument incroyable impliquant trois handicapés mentaux qui suivaient des traitements psychiatriques à l'hôpital Douglas, à Verdun.

ANDRÉ CÉDILOT

Le 4 mars 1980, les trois hommes consommaient de la bière à l'appartement de la victime, Hugues Pierce, 76 ans, lorsqu'un des deux autres lui a demandé de l'argent; il a refusé, et l'autre s'est emparé d'un couteau et a poignardé le septuagénaire à l'abdomen, avant de lui infliger des sévices avec un manche à balai.

La police de la CUM, qui n'avait jamais réussi à éluci-

der ce crime, a pris connaissance des principaux faits, jeudi soir dernier, lorsque l'un des membres du trio s'est livré. Jusque là, l'affaire n'a rien de vraiment exceptionnel, sinon que la déclaration du témoin n'a pas de valeur légale, puisqu'il est considéré comme un déficient mental.

À cela se greffe le fait que le présumé meurtrier, âgé de 27 ans, s'est pendu dans sa cellule, en mars dernier, lors d'un séjour à la prison de Bordeaux. « Même si je suis convaincu que le témoin dit la vérité, en raison de certains détails bien précis qu'il a fournis à la police, légalement, je ne peux accepter sa déclaration, car il ne me paraît pas sain d'esprit », a expliqué le coroner Héroux, ajoutant que l'affaire n'est pas

sans lui poser un problème d'éthique.

« La situation pose un problème de conscience non négligeable, à l'égard du respect dû à la famille du suspect (celui qui s'est enlevé la vie en prison), enchaîne M. Héroux. En effet, comment puis-je accabler un handicapé mental qui n'est plus de ce monde et, par conséquent, qui ne peut se défendre, et cela, en ne me basant que sur une déclaration faite par un seul témoin, lequel, par surcroît, je le répète, ne me paraît pas dans un état psychique normal...? »

Le coroner Héroux entend réfléchir sur cette délicate question avant de rendre un verdict par écrit d'ici trois semaines. Il a aussi fait l'éloge des sergents-détectives Roland Ouimet et Gilles Boyer, de la

police de la Communauté urbaine de Montréal, pour n'avoir pas cherché à cacher la déficience du seul témoin qui aurait pu leur permettre de résoudre officiellement le mystère de ce meurtre survenu il y a près de trois ans.

Le seul témoin entendu, hier, a été le policier Roland Ouimet. Accompagné de deux gardiens et d'un interprète, le patient de l'hôpital Douglas, âgé de 31 ans, était assis dans la section normalement réservée aux témoins importants. Les yeux hagards, il semblait ne rien comprendre des procédures, esquissant toutefois un sourire de satisfaction lorsque le coroner l'a libéré: il ne manquerait pas son rendez-vous prévu pour 17h avec son médecin!

POINTE-AU-PÈRE

«Trou» de \$700 000 découvert après la disparition du curé

■ RIMOUSKI (PC) — La Sûreté du Québec a ouvert une enquête pour déterminer l'origine d'un « trou » de \$700 000 dans les états financiers de la paroisse Sainte-Anne-de-Pointe-au-Père, près de Rimouski.

Selon la SQ à Rimouski, cette situation a été relevée par une firme comptable qui avait été chargée d'examiner les livres, à la demande des marguilliers et de l'archevêché de Rimouski, à la suite de la disparition soudaine

la mi-novembre du curé de l'endroit, l'abbé Pierre-Noël Hallé.

Âgé de 61 ans et curé de Pointe-au-Père pendant 15 ans, l'abbé Hallé avait quitté le presbytère sans prévenir personne, le 16 novembre dernier, et sa disparition avait été signalée à la Sûreté du Québec quelques jours plus tard.

Il avait finalement été retracé dans une institution religieuse de la région de Québec le 23 novembre.

Tuée par un train

■ SHERBROOKE (PC) — Une jeune fille de 20 ans, Sylvie Proulx, a été heurtée par un train vers 11 h hier matin à Sherbrooke, à la sortie d'un viaduc, rue Galt, près du centre-ville. Les enquêteurs de la Sûreté municipale de Sherbrooke tentent

d'établir les circonstances de l'accident.

Le corps de la victime aurait été littéralement déchiété sous la force de l'impact et une jambe a même été retrouvée à plusieurs mètres du corps.

CAHIER SPÉCIAL
la presse
sur le

15^e salon
de l'auto.

Pour être bien informé de
toutes les nouveautés et des
différents changements
technologiques que présente
l'industrie automobile

Lisez notre cahier
spécial du samedi
15 janvier 1983.

AVANT LE DÉBUT DES DÉBRAYAGES

Lévesque évoque le dialogue pour rapprocher les parties

■ QUÉBEC — Le chef du gouvernement, M. René Lévesque, compte sur le dialogue pour rapprocher les parties d'ici à la fin du mois avant que le Front commun syndical des 200.000 employés n'entreprenne graduellement une grève générale illimitée et illégale.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

De retour dans la Vieille Capitale après une absence de plus de deux semaines, le premier ministre Lévesque qui était interrogé par les journalistes a cependant exclu tout dialogue qui aurait pour effet de modifier l'essentiel des conditions de travail et des salaires prévues par la loi 105. De même, il a averti les travailleurs de l'Etat que tout arrêt de travail dans un secteur névralgique ne pourra être toléré par le gouvernement.

Dès aujourd'hui, les discussions du Conseil des ministres devraient porter sur le nouveau défi posé par le Front commun d'entreprendre des moyens de pression dès la fin du mois et des moyens d'y faire face.

Dans les milieux politiques, on s'interrogeait hier sur le sens à donner au mot dialogue avancé par M. Lévesque. A-t-il voulu dire que le gouvernement serait prêt



Photothèque LA PRESSE

René Lévesque

à discuter certains accommodements possibles à l'intérieur des décrets ou s'il a plutôt voulu porter le débat sur un plan beaucoup

plus large comme la concertation autour de la création d'emplois à laquelle seraient associées les centrales syndicales?

Dans certains cabinets ministériels, la déclaration du premier ministre a été interprétée comme l'intention de ce dernier de prendre directement les choses en main. Intuitivement, on sentait depuis dimanche qu'il fallait que le gouvernement jette un pont sur le fossé qui sépare les parties afin d'éviter le pire. L'ouverture sur le dialogue en aura soulagé plusieurs.

Le gouvernement devra cependant agir rapidement puisqu'il dispose de deux semaines avant que la menace des débrayages se concrétise.

La fermeté toujours de rigueur

Même s'il est ouvert au dialogue, M. Lévesque n'en continue pas moins de maintenir une certaine fermeté en indiquant qu'il n'est pas question de chambarder la loi 105 et qu'il ne tolérera aucun débrayage dans un secteur aussi névralgique que les hôpitaux.

D'ailleurs, lors du débrayage illégal du 10 novembre dernier, 481 poursuites ont été intentées contre des individus et des syndicats dans les réseaux des affaires sociales et de l'Éducation

et 7 poursuites ont été prises contre des dirigeants syndicaux et leur association par le procureur général. Les personnes visées furent MM. Jean-François Munn, coordonnateur de la CSN à la table de négociations, Gilles Lavoie, coordonnateur de la CEQ à la table de négociations, Claude Salois, négociateur de la CEQ, Yvon Charbonneau, président de la CEQ et Yves Lessard, président de la FAS.

Lundi, lors de leur parution en Cour, MM. Charbonneau, Salois et Munn ont plaidé non-coupable et leur procès a été reporté au mois d'avril.

En vertu du code du travail, un salarié peut être condamné de \$25 à \$100 pour chacun des jours de débrayage illégal, un dirigeant syndical ou un officier à l'emploi d'un syndicat de \$1.000 à \$10.000; et un syndicat, une fédération ou une centrale de \$5.000 à \$50.000.

Actuellement le gouvernement ne dispose que de cette arme pour contrecarrer des débrayages illégaux mais il pourrait convoquer l'Assemblée nationale afin de faire adopter des mesures beaucoup plus radicales comme le retrait de la formule Rand, la décertification syndicale ou encore l'abolition de la sécurité d'emploi.

Marx veut éviter que les criminels tirent profit de leurs crimes

■ QUÉBEC — Le député libéral de D'Arcy-McGee, Herbert Marx, souhaite que les profits que les criminels peuvent tirer de l'exploitation de leurs crimes servent d'abord à indemniser leurs victimes.

Il demande donc au ministre de la Justice de modifier en ce sens la Loi d'indemnisation des victimes d'actes criminels, qui a été adoptée en 1971 et qui est muette sur ce point.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Présentement, les victimes d'actes criminels sont indemnisées par la Commission de la santé et de la sécurité au travail, de la même façon que les victimes d'accident de travail. Elles peuvent également poursuivre en dommages-intérêts le criminel responsable des dommages qu'elles ont subis. Mais elles le font peu souvent car ces criminels sont rarement solvables, surtout qu'une telle action doit être intentée dans les deux ans de la commission du crime.

Or il arrive de plus en plus fréquemment qu'ils deviennent solvables un peu plus tard, en touchant des droits d'auteur ou des commissions à la suite de la publication de livres ou de films racontant leurs « exploits ». C'est le cas de Francis Simard,

par exemple, à qui un livre sur les événements d'octobre - et notamment sur l'assassinat de Pierre Laporte pour lequel il a été condamné - rapportera une assez jolie somme.

Mais M. Marx nie que ce soit ce cas particulier qui ait inspiré sa démarche, et souligne d'ailleurs que Simard ne serait pas touché par les amendements qu'il suggère puisque son crime est antérieur à la loi d'indemnisation.

M. Marx insiste également pour dire qu'il ne s'agit aucunement d'ajouter à la punition du criminel ou de limiter sa liberté d'expression. Il n'est pas question de lui interdire d'écrire, explique-t-il, mais il est normal que les profits réalisés servent d'abord à indemniser sa victime.

Il suggère donc que ces profits soient versés à la CSST qui aviserait les victimes de l'existence de ces fonds. Ces dernières auraient alors cinq ans pour intenter une poursuite en dommage-intérêts contre le criminel. Si elles obtenaient gain de cause, elles pourraient être indemnisées à même ce fonds, dont le reliquat serait remis au criminel une fois toutes les causes entendues.

La CSST pourrait exercer le même recours si elle a déjà indemnié la victime.

SELON LA CSN

La bataille doit mobiliser tous les travailleurs du Québec

■ Dans le contexte actuel, les intérêts fondamentaux des employés des secteurs public, parapublic et privé sont très exactement les mêmes et commandent une mobilisation générale de tous les travailleurs syndiqués, une bataille unitaire et une stratégie gagnante, à la fois capable d'anéantir les campagnes de peur lancées de partout et toutes les formes imaginables de répression patronale et gouvernementale.

CONRAD BERNIER

C'est là l'idée centrale qu'ont tour à tour lancée et expliquée, hier, au cours d'un Conseil confédéral spécial de la CSN, MM. Donatien Corriveau et Gérard Larose, et sur laquelle se sont greffées toutes les discussions de la journée.

Pour les porte-parole de la CSN, les trois priorités de l'heure sont l'emploi - une priorité absolue - l'accès à la syndicalisation et la critique de la politique fiscale du gouvernement québécois.

Selon MM. Corriveau et Larose, « la priorité de l'emploi, dans le secteur public, signifie l'opposition aux mises à pied, la protection de la tâche des enseignants, la définition d'un plancher d'emploi pour les secteurs de soutien et des affaires sociales, plus une négociation portant sur la qualité des services publics. Dans le secteur privé, cette priorité de l'emploi prend la forme de mécanismes législatifs pour protéger l'emploi, en même temps que des investissements et une stratégie industrielle propres à développer l'emploi ».

Il ressort clairement de ce Conseil confédéral spécial que les syndiqués sont à la fois convaincus que la bataille qui débutera le 26 janvier provoquera vraisemblablement des mesures de répression massives, variées, brutales, voire inédites, et que cette bataille ne peut pas être évitée.

« Il ne faut pas engager cette bataille les doigts dans le nez, a pour sa part déclaré Gérard Larose. Nous aurons à traverser les sparages politiques et la répression. Cette bataille, il faut la faire tout de suite, parce que tout délai la rendrait encore plus difficile. On n'a pas à battre le gouvernement puisqu'il est déjà battu. C'est notre peur qu'il faut vaincre. Un échec desservirait tous les travailleurs du Québec ».

INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE



Rencontrer une personne avec les mêmes goûts, les mêmes affinités

AIMER PARTAGER

N'est-ce pas là un idéal que chacun de nous caresse au fond de son cœur?

ENFIN ! « DONNER UN VISAGE À VOS RÊVES »

MONTRÉAL 847, Charrier 524-1176 de 10h à 21h
QUÉBEC 580 est, Grande-Allée 529-3363 de 12h à 20h
CHICOUTIMI 1212, boul. Talbot 696-1666 de 12h à 20h

Quel est l'élément fondamental de toute résidence de qualité?

L'architecture

La plupart des édifices en condominium ressemblent à des immeubles d'appartements.

Pas le Sanctuaire du Mont-Royal.

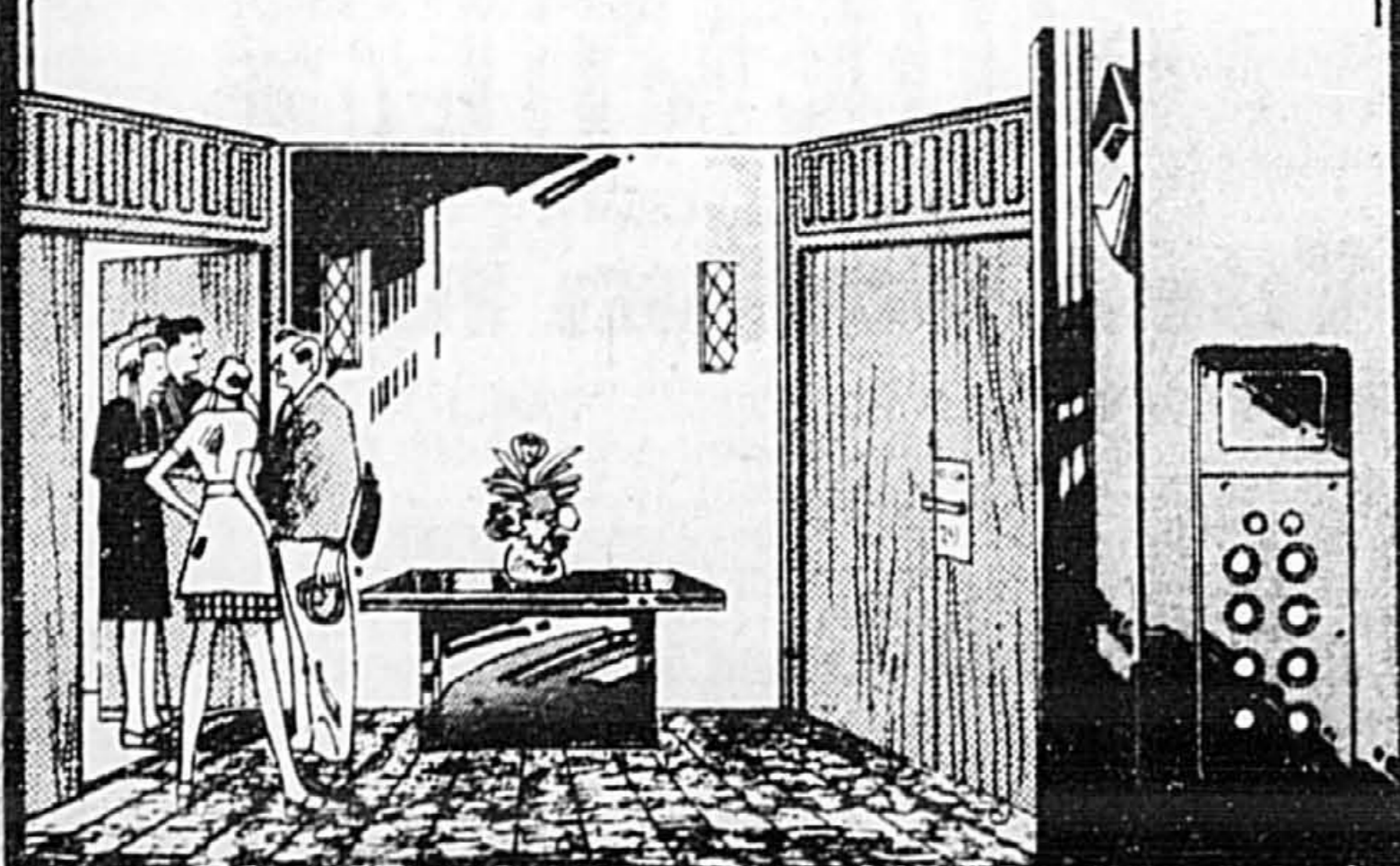
Le Sanctuaire a été conçu et planifié dès le départ comme un véritable condominium.

Par exemple, chaque ascenseur ne dessert que deux résidences par palier. Ce principe architectural d'avant-garde réduit les pertes d'espace. Augmente la surface habitable. Élimine les longs corridors bruyants. Diminue les frais d'entretien. Améliore la sécurité. Protège mieux votre intimité.

De plus, il permet à toutes les résidences de bénéficier d'une double vue panoramique ainsi que de cuisines merveilleusement ensoleillées. Et met deux superbes terrasses à la disposition de chaque propriétaire.

Quel autre condominium vous offre une architecture aussi rationnellement planifiée?

Une architecture incomparable
le sanctuaire
du mont-royal
6000 chemin Deacon, Montréal



• PHASE 1 MARS 1983
• MURB CLASSE 31
• 2 CH. A.C.
1400 PI. CA.
114.500\$ ET PLUS
• 3 CH. A.C.
1800 PI. CA.
142.500\$ ET PLUS

BUREAU DES VENTES:
738-6000
SEMAINE: 10H. À 18H.
WEEK-END: 13H. À 17H.
(SUR RENDEZ-VOUS)

ART CULINAIRE

NOS PROCHAINS COURS POUR LA SAISON 1983

DÉCORATION DE GÂTEAUX
13 janvier 1983
avec Brigitte Chagny

MICRO-ONDES
18 janvier 1983
avec Thérèse Daigle-Charette

TENU DE BAR
19 janvier 1983
avec Raymonde Simard

CUISINE CHINOISE
19 janvier 1983
avec Thérèse Daigle-Charette

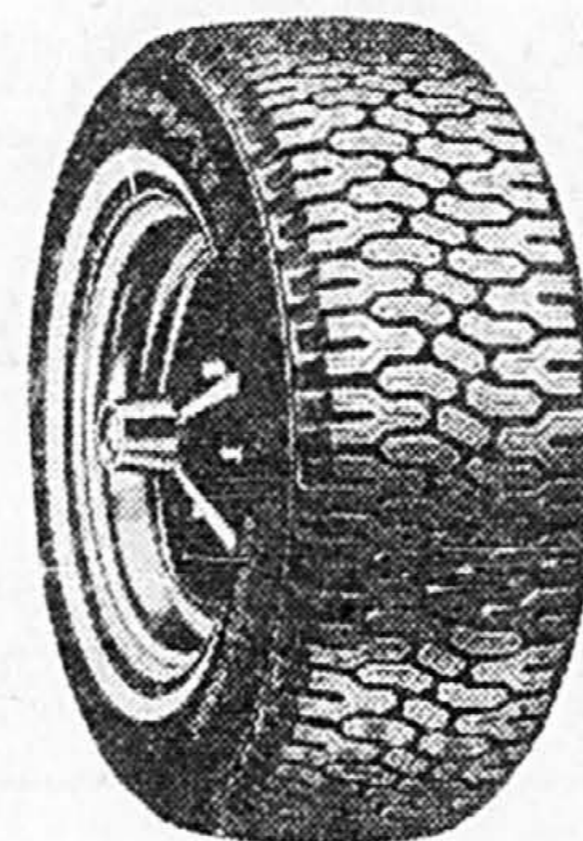
INSTITUT NATIONAL DES VIANDES INC.
10,216, boul. Lajeunesse
389-8241
Permis 749643

CENTRES GO GOOD YEAR

LES SPÉCIALISTES DES PNEUS D'HIVER.

LIQUIDATION DE 10 JOURS DE PNEUS D'HIVER!

DIMENSIONS POUR LA PLUPART DES VOITURES NORD-AMÉRICAINES ET IMPORTÉES.



F-32

LE RADIAL À GLACE
Conçu tout spécialement pour rouler sur la glace et sur la neige durcie.



VIVA XG

RADIAL "VIVA XG"
Un radial ceinturé de fibre de verre fiable et de prix avantageux.



SUBURBANITE POLYGLAS

SUBURBANITE POLYGLAS
Un pneu d'hiver non-radial de première qualité qui a du mordant dans la neige et qui roule en douceur sur la chaussée déblayée.



SUBURBANITE XG78

SUBURBANITE XG 78
Ce pneu d'hiver non-radial de prix économique offre traction impeccable dans la neige et dans la boue.

HÂTEZ-VOUS, LA VENTE PREND FIN SAMEDI LE 22 JANVIER 1983 À 17 HEURES.

CENTRES GO GOOD YEAR

Vente en vigueur dans les Centres Go Goodyear suivants.

MONTREAL		ST-LAURENT		MONTREAL		SAINT-MICHEL	
5750, ch. Côte-de-Liesse	731-6471	1340, Montée-de-Liesse	334-9312	5135, rue Papineau	527-9854	3845, est, Jean-Talbot	729-4394
2615, est, rue Ontario	527-8364	LASALLE	1870, av. Dollard 363-0633	VERDUN	4000, av. Verdun	85, boul. Sainte-Foy	679-5250
CENTRE-VILLE, MONTREAL	4910, chemin des Sources 849-8031	DOLLARD-DES-ORMEAUX	4910, chemin des Sources 684-9532	AHUNTSIC	10220, boul. Saint-Laurent	VILLE D'ANJOU	8301, boul. Métropolitain
9170, est, rue Sherbrooke	352-2662	DOLLARD-DES-ORMEAUX	3614, boul. Saint-Jean 620-2341	LAVAL (PONT-VIAU)	360, boul. des Laurentides	Centre du Pneu Fleury	3950, est, Fleury 328-2835
LAVAL (CHOMÉDEY)	1250, boul. Labelle 688-3575	SAINT-LÉONARD	9255, boul. Lacordaire 325-3280	CHATEAUGUAY	104, rue d'Anjou	691-3160	

TOUS LES MAJASINS: Lundi à vendredi: 7h30 a.m. à 6 p.m. Samedi 8h a.m. à 5h p.m. ON S'ATTEND TOUJOURS À PLUS • COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!

ÉCHAUDÉ PAR LES PROBLÈMES DU CHAMP-DE-MARS

Montréal écarte le tunnel pour une voie de surface entre le métro et la Place d'Armes

On ne peut plus penser à un couloir souterrain entre le métro et la Place d'Armes. L'administration municipale, échaudée par quelques mauvais cas du genre, n'est pas du tout prête à endosser de tels projets dans l'avenir.

DENIS MASSE

Il y a déjà plus de dix ans que les hommes d'affaires du Vieux-Montréal réclament une sortie du métro dans le secteur de la Place d'Armes et ce projet leur a été promis à maintes reprises. Les problèmes d'expropriation et de financement sont maintenant dépassés: c'est la sécurité dans de tels tunnels qui pose de véritables problèmes et fait maintenant reculer les autorités.

À l'automne de 1974, la Ville de Montréal se voyait offrir un cadeau de plus de \$2 millions par le gouvernement provincial. Celui-ci estimait en effet qu'il lui incomberait de creuser un passage souterrain reliant le métro au Champ-de-Mars parce que l'ouverture de l'autoroute Ville-Marie à cet endroit menaçait la sécurité des piétons devant traverser la rue Saint-Antoine.

Le tunnel fut creusé et remis à la Ville, mais c'était un cadeau de Grec: il en coûte maintenant une fortune à l'administration municipale pour assurer la sécurité dans ce tunnel.

Pendant un certain temps, à cause du désordre et des nombreuses attaques commises dans le couloir souterrain, les autorités en interdirent tout simplement l'accès en soirée.

Puis on y posta deux gardiens, « parmi les plus costauds », nous dit le directeur du Service de la sécurité de la Ville de Montréal, M. Guy Toupin. Le calme relativement rétabli, la sécurité est maintenant assurée par un seul

gardien, de 19h à 22h 30 les lundis, mardis et mercredis, et jusqu'à minuit et quart les jeudis, vendredis, samedis et dimanches. Le gardien, muni de puissants walkies-talkies, est relié à un poste de commande par téléphone et, en plus, tout le couloir est surveillé par des caméras qui transmettent à des écrans situés au sous-sol de l'hôtel de ville. À cet endroit, d'autres gardiens voient tout ce qui se passe dans le tunnel et peuvent donc intervenir à tout moment.

Coûts élevés

Mais toute cette opération coûte cher et il n'est pas question de répéter les mêmes erreurs à la Place d'Armes. Les mêmes cas de vandalisme et de désordre se manifestent dans un autre couloir souterrain qui passe sous l'avenue du Parc, au niveau de la rue Duluth. Mais l'on se contente à cet endroit d'y faire passer des gardiens à intervalles réguliers.

« Dans le tunnel du Champ-de-Mars, on ne peut pas se permettre de laisser les lieux sans surveillance, ajoute M. Toupin; c'était devenu un endroit de prédilection pour le trafic de la drogue et, d'autre part, les clochards semblaient y avoir transformé les lieux en refuge de nuit. Il n'y a pas une seule femme qui pouvait s'aventurer dans ce tunnel sans danger, le soir, dit-il encore et, en plus, des actes de vandalisme étaient régulièrement commis, comme, par exemple, des jeunes qui avaient un plaisir fou à détraquer l'escalateur ».

Une voie piétonne

Pour la Place d'Armes, l'idée d'une passerelle aérienne a été étudiée à fond. Il a même été question d'accrocher une telle passerelle à un immeuble situé en bordure de la côte qui mène à la Place d'Armes.



Des agents de sécurité (deux de la Ville et deux de Securibec) discutent de la stratégie à employer au cours de la soirée, dans le tunnel reliant le

métro au Champ-de-Mars. Le gardien de service prend son quart à 19h et ne quittera les lieux qu'à minuit.

Le projet est entre les mains du Service d'urbanisme de la Ville de Montréal et ne constitue pas une extension du métro.

Il semble que l'ouverture du Palais des congrès, au cours de

l'année 1983, va précipiter une décision de ce côté-là et entraîner enfin la réalisation d'un ouvrage protégé à l'intention des piétons entre le métro et la Place d'Armes.

Le tout dernier projet à l'étude, apprenions-nous de source autorisée hier, entraînerait la fermeture de la côte à la circulation automobile et une espèce de mail piéton pourrait être jeté entre le Pa-

lais des congrès et la Place d'Armes aboutissant à un niveau intermédiaire. A partir de ce point, on pourrait rejoindre ensuite le centre de la Place d'Armes en sous-sol.

RÉCLAMANT UN NOUVEL ARBITRAGE

Les agents de la paix du métro appellent au ministère du Travail

La Fraternité des constables et des agents de la paix de la Commission de transport de la communauté urbaine de Montréal (CTCUM) s'adressera au ministère du Travail du Québec

rend qui l'oppose à son employeur.

pour tenter d'obtenir un nouvel arbitrage et ainsi régler le diffé-

Rappelons que le gros du litige porte sur la question salariale.

Les 78 constables et agents de la paix du métro dont la convention collective de travail est échue depuis le 12 janvier 1982, réclament une hausse de traitement évaluée à 85,75 p. cent du traitement

moyen accordé aux policiers de six ou sept municipalités de la Rive sud. Une décision arbitrale rendue en 79, s'appuyant en

GEORGES LAMON

partie sur des données présentées par la fraternité, octroyait une augmentation évaluée à 80,65 p. cent.

Données révisées

Or, selon M. Jean Lauzon, président de la fraternité, une étude syndicale plus approfondie a permis d'en arriver à la conclusion que ce pourcentage (80,65) devrait plutôt s'appuyer sur des données de 72-77, fixant cette différence à 85,75.

Pour sa part, le président de la CTCUM a affirmé à LA PRESSE, hier, qu'il n'était « absolument pas question » pour l'organisme de soumettre ce litige à un nouvel arbitrage. M. Lawrence Hanigan estime qu'un arbitre avait décidé en 79 que le travail des constables et agents de la paix du métro équivalait à 80,65 p. cent du travail ou du salaire moyen des policiers de six ou sept municipalités de la Rive sud. Et l'on s'en tenait à cette norme précise. A sa connaissance, il n'est d'ailleurs jamais arrivé à la CTCUM, qu'on recoure à un nouvel arbitrage à la suite d'une première décision du genre.

Offre conforme

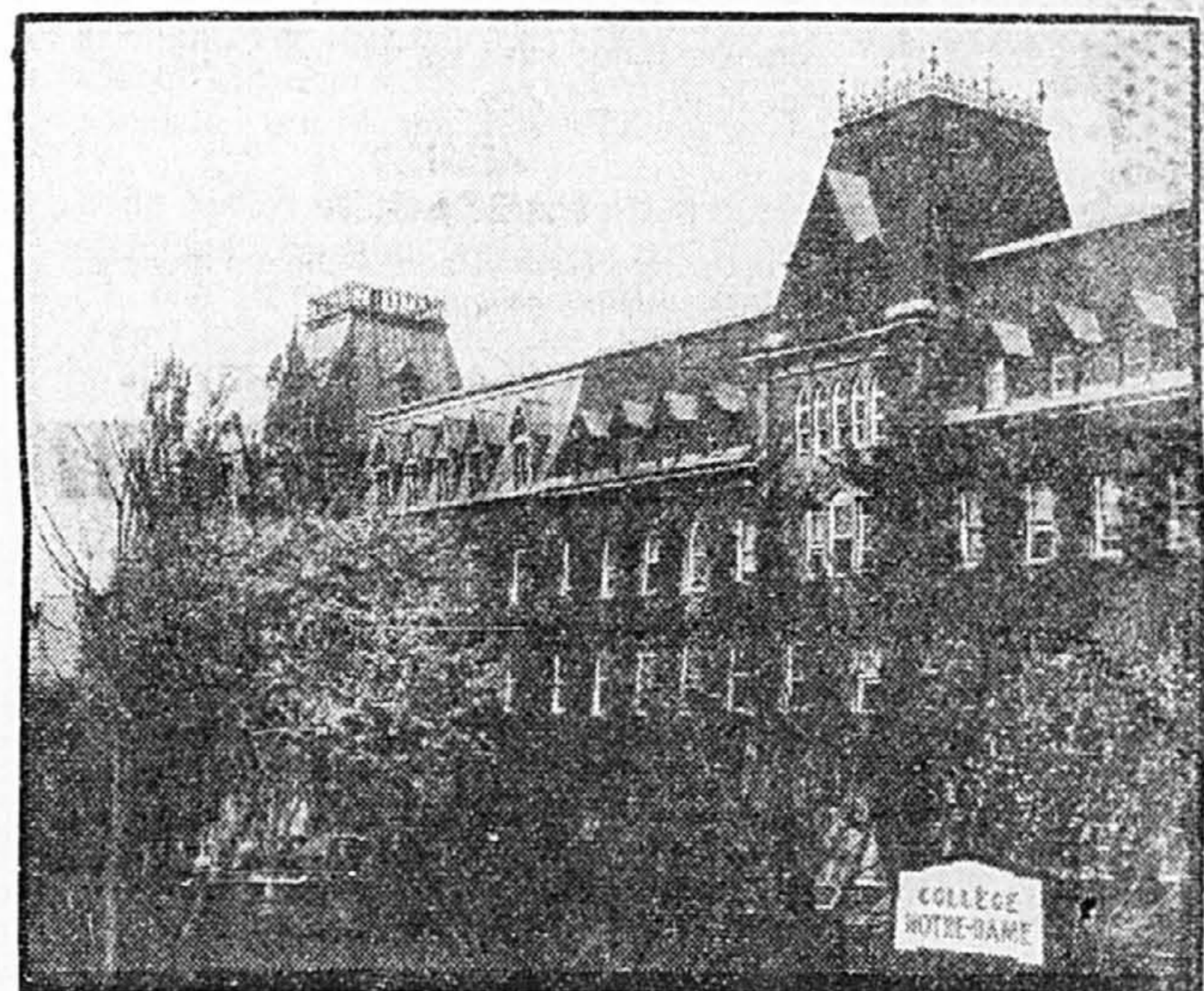
« Cette offre salariale pour 83 est conforme à la décision arbitrale, a encore précisé M. Hanigan. D'ailleurs, avec cette offre salariale, ce groupe d'employés représente le plus haut pourcentage de hausse de salaire (9 p. cent contre 5,8 pour les autres employés) consenti à la CTCUM pour 83. »

M. Lauzon a interprété ce refus comme « une guerre réellement malhonnête de la part de la CTCUM ». Pourtant, selon lui, la CTCUM avait accepté pour 81-82 une hausse de traitement évaluée à une différence de 83,45 p. cent avec les policiers de la Rive sud. Affirmation qui a du reste été réfutée catégoriquement par M. Hanigan. Toujours selon M. Lauzon, on pourrait même s'entendre sur 85,15 p. cent.

Pas de recours à la grève

Cependant, la fraternité n'entend pas user de moyens de pression pour obtenir gain de cause puisqu'elle a signé une entente en août dernier relative au maintien des services essentiels à la CTCUM, excluant du fait même le recours à la grève.

« De toute manière, ça ne vaudrait vraiment pas la peine de faire une grève illégale, a insisté M. Lauzon, d'autant plus que le rapport de forces est défavorable. D'ailleurs, si nous étions des milliers comme les policiers de la Communauté urbaine de Montréal, nous n'irions sûrement pas à l'arbitrage. »



COLLÈGE NOTRE-DAME
3791, chemin Queen Mary Montréal H3V 1A8
Renseignements: Tél.: 739-3371, poste 231

COURS SECONDAIRE COMPLET
PENSIONNAT-EXTERNAT
GARÇONS ET FILLES
Sous la direction des Frères de Sainte-Croix

EXAMENS D'ADMISSION:
les examens d'admission ont lieu à 13h30 aux dates suivantes:
Les samedis 8, 15 et 29 janvier 1983.

Les élèves se présentent sans rendez-vous. Ils doivent avoir en leur possession une photocopie du bulletin de l'année précédente et de l'année en cours.
Frais d'examen: 10,00 \$

VENTE DE JANVIER

20% à 60% de rabais

ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES	MOBILIER DE CHAMBRE
Réfrigérateur Admiral 16' coul. amande Spécial de janvier 679\$	Chambre sectionnelle (6 mcs) couleur amande. Ord. 1 500\$ Spécial 995\$
Sécheuse G.E. 530 Spécial 358\$	Chambre complète 5 mcs en frêne massif 2701020. Ord. 2 500\$ Spécial de janvier 1 395\$
Lessiveuse auto 2 vitesses G.E. no 540 Spécial de janvier 558\$	MATELAS ET LITS CONTINENTAUX ET LITS DE LAITON ET EN COULEURS
Tous nos échantillons de plancher sont offerts à des PRIX EXTRAORDINAIRES. Profitez-en.	Matelas et sommier-caisse chiro 3/3 ord. 359\$ Spécial 269\$
DÎNETTE	4/6 ord. 449\$ Spécial 299\$
Table et 2 chaises en érable Spécial de janvier 288\$	60 x 80 ord. 499\$ Spécial 359\$
Plydesign: Table et 4 chaises couleur naturelle Spécial de janvier 299\$	GARANTIE 15 ANS
Table, 4 chaises, buffet et hucho, véritable noyer, construction solide. 302-913 Ord.: 1 995\$ Spécial de janvier 995\$	MOBILIER DE SALON
Table ovale et 6 chaises, laquées noir Influence orientale, no 112 Ord. 2 695\$ Spécial de janvier 1 395\$	Sofa-lit avec matelas en foam, tissu «tweed» rayé beige et brun. Spécial de janvier 249\$
Salle à dîner (9 mcs) 142 Bayshore Table, 6 chaises, buffet et hucho Ord. 2 995\$ Spécial de janvier 1 595\$	Salon L Shape tissu tweed beige avec coussins décoratifs. Ord. 599\$ Spécial de janvier 399\$
Tous nos échantillons de plancher vous sont offerts à des PRIX INCROYABLES	Causeuses, couleur bleu et beige 2 de chaque. Ord. 499\$ Spécial de janvier 269\$
DURANT LE MOIS DE JANVIER. JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS	Table de salon en mélamine noyer 1- à café et 2- de bout 3- tables pour 159\$
	Cubes en mélamine blanc café 36 x 36 x 12. Ord. 449\$ bout 24 x 24 x 16 229\$ Spécial de janvier pour deux tables

* Frais de transport et de financement en sus.

JEAN C. LEBLANC
AMEUBLEMENT INC.

5826, Plaza Saint-Hubert
Tél.: 272-1122
Station de métro Rosemont

VISA
MasterCard

Giroux & Des Lauriers INC.

6914, RUE SAINT-HUBERT 1500 EST, RUE MONT-ROYAL 4029, RUE ONTARIO 521-3164
METRO JEAN-TALON 273-2813 METRO MONT-ROYAL 521-9414 METRO PIE-IX 521-9414

VENTE ANNUELLE DE JANVIER

20 à 50% de rabais

sur bottes et souliers de haute qualité pour hommes et femmes

la plus belle sélection de souliers et bottes parmi les plus grands noms de la chaussure. Grandeurs et couleurs assorties.

Aussi: 25% de rabais sur les sacs à main

Profitez du choix dès aujourd'hui
Ne manquez pas cette vente.
PERSONNEL COMPÉTENT POUR VOUS SERVIR
Chèque personnel accepté

JANUARY VISA

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Impatience face au Moyen-Orient

Le président Reagan s'impatiente devant les maigres résultats obtenus à la suite de pourparlers commencés le 28 décembre dernier entre Israël et le Liban.

Les progrès restent si minces qu'après deux semaines de négociations on est à peine parvenu à s'entendre sur un ordre du jour. Le Liban juge essentiel le départ de son territoire des troupes étrangères (syriennes et israéliennes) tandis que le gouvernement de M. Begin, après avoir insisté pour signer un traité de paix avec Beyrouth, parle de «normalisation» comme de l'objectif capital, dans la pensée d'obtenir des garanties de sécurité que, de toute façon, le Liban n'entend pas lui refuser. L'incapacité des deux parties de conclure agace vivement l'administration américaine.

Cet agacement tient à plusieurs causes diverses. Elles se résument d'un mot: le calendrier n'est pas respecté. Le règlement de la question libanaise n'est qu'une étape dans le plan dévoilé en septembre dernier par le président Reagan. Devra s'ensuivre l'aménagement de conditions acceptables aux Palestiniens dans les territoires de Gaza et de la Cisjordanie.

Or, non seulement on ne note pas de progrès vers une solution globale, mais l'acquis pourrait être compromis.

Il convient de se demander si la paix entre Israël et Le Caire, oeuvre de feu Sadate, de Begin et du président Carter, n'est pas affectée par les lenteurs actuelles. De singuliers bruits ont couru, en tout cas, à l'occasion de la visite à Washington, au début du mois, du président d'Israël (du président, et non du premier ministre).

Un autre facteur stimule l'impatience de l'administration Reagan. Washington voudrait obtenir le concours actif du roi Hussein de Jordanie dans l'établissement d'un État palestinien plus ou moins autonome. Or, le roi reste extrêmement réservé, dans l'attente, semble-t-il, d'un départ du Liban des forces israéliennes. Mais ne faut-il pas que, simultanément, la Syrie retire son armée? Or, justement, certaines sources indiquent que les Américains, par l'entremise des Saoudiens, auraient obtenu que la Syrie se retire, si Israël en fait autant.

Rien de tout cela ne règle le fond du problème, n'assure les Palestiniens d'une «patrie», surtout s'il est exact (il est difficile d'en douter) que les Israéliens n'ont rien de plus pressé pour l'heure que l'implantation systématique des leurs dans les territoires de Gaza et de Cisjordanie.

Les États-Unis sont d'autant plus sensibles aux lenteurs et aux tergiversations présentes que tout repose sur eux. Les pourparlers libano-israéliens se déroulent en présence d'un envoyé de Washington, M. Morris Draper, qui joue les intermédiaires, les arbitres, les conciliateurs. Il joue aussi les «réducteurs», car il semble que ce soit à son invention qu'on doive cet «ordre du jour combiné», auquel les parties auraient donné leur accord, selon une annonce faite dans la journée d'hier. Un proche avenir nous dira si un ordre du jour «combiné», c'est-à-dire ambigu, vaut mieux que l'absence d'ordre du jour.

C'est à M. Draper que M. Reagan envoie du renfort en la personne de M. Philip Habib, d'origine libanaise, diplomate d'expérience, qui a joué un rôle très actif l'été dernier. Le double fait que le président ait reçu ostensiblement M. Habib en présence du secrétaire d'État Shultz avant son départ et que l'envoyé spécial ait tenu à rencontrer la presse indique que le temps fuit et que Washington tient à le faire savoir à tout bon entendre. S'il reste encore des bons ententeurs dans cet abîme d'incompréhension et d'intolérance...

Guy CORMIER

Transport aérien style américain

Selon un savant professeur de l'université York, les Canadiens profiteraient d'un marché libre du transport aérien où les transporteurs choisiraient leurs itinéraires et leurs prix. En fait, dans son étude remise au ministère de la Consommation, à Ottawa, le professeur William Jordan propose le nouveau modèle américain comme formule canadienne.

Espérons que le ministère des Transports y réfléchira deux fois avant d'adopter les études du ministère de la Consommation. Ou qu'on cesse de parler de rationalisation du transport aérien.

Il faut se rappeler de la déréglementation de ce transport, aux États-Unis, à suivi de peu l'arrivée de M. Ronald Reagan à la présidence. Le nouveau président républicain voue un culte absolu aux lois de la libre concurrence, comme chacun sait. Ce qui a eu pour effet d'engendrer une très dure confrontation entre les diverses compagnies de transport dans le ciel américain, tant au plan du service qu'au plan des tarifs.

Le voyageur américain en profite: pour \$99, il peut traverser son pays en entier, ce qui coûte trois fois plus cher au Canadien. On comprend que le modèle américain puisse séduire un organisme qui s'occupe de défendre les intérêts des consommateurs.

Mais Braniff International a fait faillite, d'autres petites compagnies également; et presque toutes les autres connaissent présentement des déficits et des difficultés nombreuses. Pourtant, les États-Unis comptent dix fois plus d'habitants que nous, sur un territoire «habitable» beaucoup plus limité; des conditions climatiques souvent plus faciles, des voyages d'affaires beaucoup plus nombreux, des régions touristiques mondialement recherchées, des capitaux investis dans tous les coins et plusieurs autres aspects finissent par former un portrait économique bien différent du nôtre pour le transport aérien.

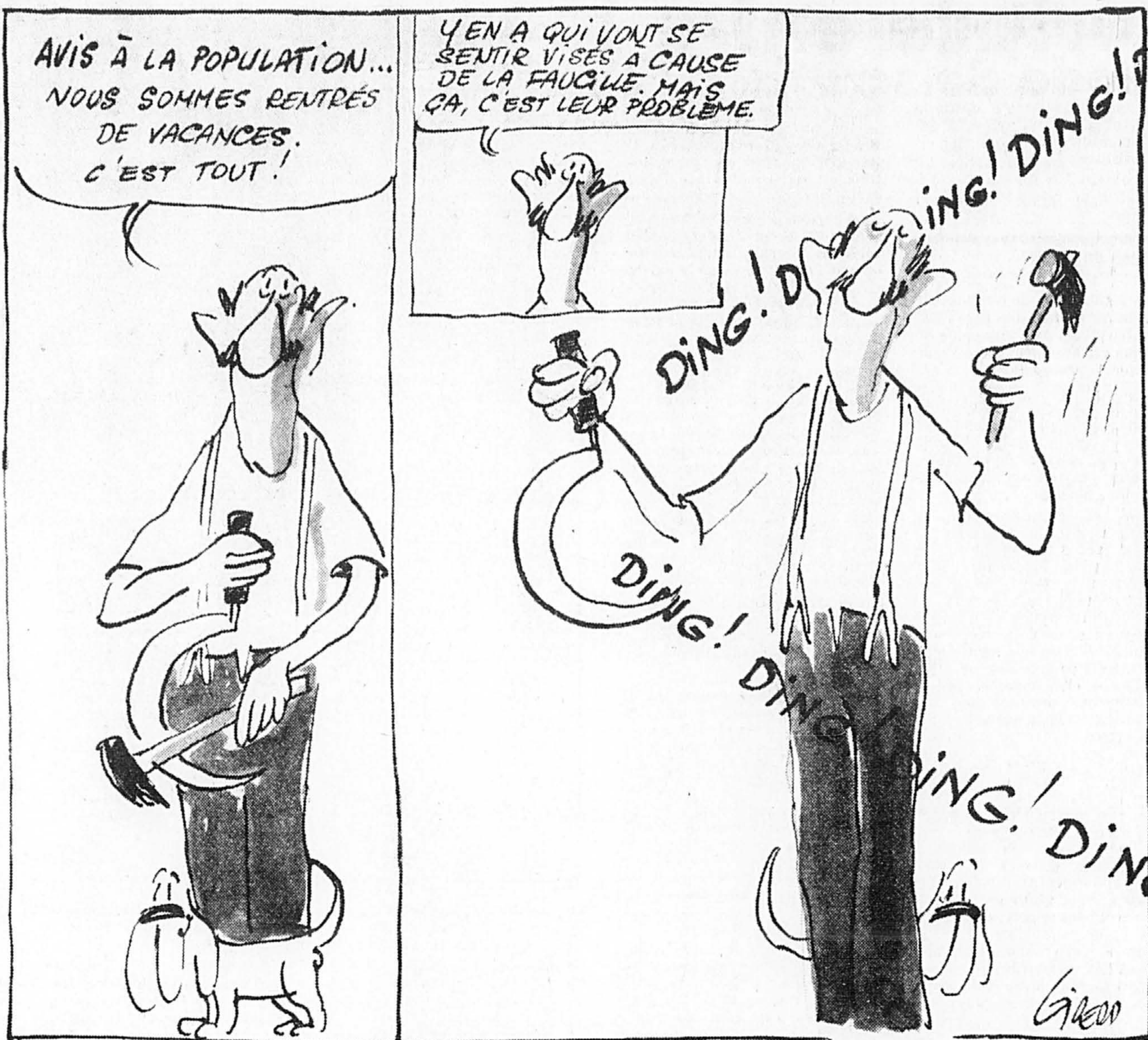
M. Jordan dit: «Il y aura des gagnants et des perdants et les perdants devront disparaître». Chez nous, on ne peut se le permettre.

Le gouvernement américain n'est propriétaire d'aucune compagnie aérienne. Au Canada, les communications, qu'elles soient de transport ou de radio-télévision, ont dû faire une large place au gouvernement pour assurer un service convenable à toute la population. Le Canada est immense, peuplé sur une bande très étendue, touchant des agglomérations ordinairement petites, avec des pointes où l'éloignement engendre l'isolement: nos 25 millions de personnes sont presque toutes relativement loin les unes des autres. Plus que cela: elles n'ont pas souvent besoin de se rapprocher, elles n'ont pas souvent le goût de le faire.

Le gouvernement canadien sert la population en demeurant propriétaire d'une forte partie du transport aérien. Mais comme il n'y est pas seul, il faut des lois pour régir la concurrence. Autrement, l'entreprise d'État, pouvant se permettre des déficits, utilisant tous les prétextes, nuirait injustement à l'entreprise privée. Il faut protéger l'une et l'autre; pour cela, la réglementation est nécessaire.

Ces mêmes particularités géographiques et démographiques obligent les gouvernements à parvenir à une rationalisation du transport; c'est encore à faire, malheureusement. À cause des lenteurs du procédé, il faut supporter des anomalies. Par exemple, la situation de Québécois qui coûte \$1 million par mois au contribuable québécois, en plus de ce qu'il en a coûté auparavant. Tant que les gouvernements participeront au transport, les citoyens ne pourront accepter d'être «les perdants».

Jean-Guy DUBUC



Droits réservés



Gilbert Lavoie

(de notre bureau d'Ottawa)

Faut-il à Ottawa autant de députés?

Les audiences qui viennent de débiter partout au pays sur le redécoupage de la carte électorale signifient bien davantage qu'une simple modification aux limites géographiques de certains comtés.

Lentement mais sûrement, le Canada se dirige vers une Chambre des communes composée de quelques 400 députés, sans que les Canadiens n'aient été consultés sur le bien-fondé d'une telle augmentation.

En fait, la population se préoccupe bien davantage du salaire des députés que de leur nombre dans ce pays. Pourtant, il en coûte \$250,000 par année pour maintenir un député en place à Ottawa et dans son comté! Et la nouvelle carte électorale qu'on nous propose augmentera la représentation aux Communes de 28 députés d'ici à 1990, ce qui donnera un grand total de 310. Ce nombre passera à 343 après le recensement de 1991, et à 375 après celui de l'an 2001.

La qualité de la démocratie est-elle proportionnelle au nombre des élus? Les opinions sont partagées sur le sujet, mais ils sont nombreux parmi les 282 députés actuels à croire le contraire.

Ils se plaignent régulièrement de ne plus être en mesure

d'intervenir aussi souvent qu'ils le désirent à la Chambre des communes, et ils ont tous connu le supplice d'avoir à attendre des heures interminables dans les délibérations en comité, avant de pouvoir poser leurs questions aux ministres ou aux experts invités. Enfin, plus le nombre de députés augmente, plus le système devient anonyme, avec tout ce que cela implique.

Jaloux de leurs privilèges, la plupart des députés craignent par ailleurs de se retrouver un jour dans une situation similaire à celle de la Grande-Bretagne, où les quelque 600 parlementaires n'ont plus de bureaux individuels à la Chambre et doivent s'entasser sur des bancs à l'arrière. Mais le nombre des parlementaires canadiens s'accroît sans cesse, et c'est en vain qu'un comité spécial de la Chambre des communes a étudié cette question le printemps dernier. On a constaté qu'il y a un problème, mais on n'a pas eu l'audace de proposer des changements au système actuel.

Il faut bien admettre qu'il est complexe ce système. Selon la loi actuelle, le nombre des députés est révisé à tous les 10 ans, à la lumière des nouvelles données du recense-

ment de la population. Même si la population du pays n'augmentait pas, cette révision ne peut se faire qu'à la hausse, pour la bonne raison que les querelles des années passées sur le sujet ont vu la mise en place de mécanismes visant à empêcher la diminution du nombre des députés dans les provinces dont la population n'augmente pas assez rapidement.

La pierre angulaire du système est la représentation du Québec, qui augmente automatiquement de quatre députés à tous les 10 ans. On prend donc le total de la population québécoise, qu'on divise par le nouveau nombre de députés alloué à la province (79 cette année) pour obtenir un «quotient», qui est utilisé ensuite pour le calcul du nombre de députés pour les autres grosses provinces, soit l'Ontario et la Colombie-Britannique, dont la population est supérieure à 2,5 millions d'habitants. Les petites provinces, soient celles dont la population est inférieure à 1,5 million d'habitants, ont un traitement différent. Après chaque recensement, on fait le total de leurs populations respectives et on divise le tout par le nombre de députés déjà en place. Si on obtient par exem-

ple 30,000 personnes par député, on se sert de ce quotient pour calculer à nouveau le nombre de députés alloué à celles d'entre elles dont les populations ont augmenté. Enfin, l'Alberta, qui est une province dite «moyennement peuplée», parce que sa population se situe entre 1,5 et 2,5 millions, a droit à un siège supplémentaire à chaque fois qu'elle aurait eu droit à deux sièges si sa représentation avait été fixée selon le mécanisme des petites provinces.

Pourquoi ne pas agir autrement? Pour la bonne raison que si on gelait le nombre actuel des députés, il faudrait réduire la représentation de certaines provinces comme le Québec, dont la population ne s'accroît pas rapidement, et redistribuer ces sièges à d'autres, comme l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, dont la croissance démographique est plus élevée. Autrement, les votes des citoyens n'auraient plus le même poids dans le choix du gouvernement.

Personne à Ottawa ne veut poser ce geste, avec comme résultat que l'on a opté pour le statu quo. Avec comme résultat que le nombre de députés continue d'augmenter.

La situation n'est pas catastrophique, mais elle démontre bien à quel point il est temps de jeter un coup d'oeil plus sérieux sur une institution comme le Sénat, pour assurer une représentation plus adéquate à toutes les régions du pays, sans avoir à accroître jusqu'au ridicule les effectifs des élus à la Chambre des communes.

L'impôt et le statut conjugal

Mme Judy Erola, ministre fédérale responsable du Statut de la femme, continue de croire que l'on devrait abolir l'exemption de personne mariée (qui sera, cette année, de \$3,300) pour la remplacer par des déductions plus substantielles au chapitre des frais de garde. Est-elle si sûre d'avoir raison?

Cette exemption de personne mariée a été conçue comme une façon d'aider la famille en tant que cellule de base de la société. On peut, dans un couple, considérer l'intérêt de l'homme ou celui de la femme. On ne saurait oublier, pourtant, que la famille, comme entité, transcende l'un et l'autre. À cet égard, il devient donc assez secondaire de se demander si l'un des conjoints bénéficie plus que l'autre de l'exemption en question.

Il ne faut pas oublier non plus que c'est encore une majorité de femmes qui ne travaillent pas à l'extérieur. En supprimant

l'exemption de personne mariée, ce sont donc des millions de foyers qu'on pénaliserait grandement. Et il n'est pas vrai de prétendre que les femmes qui restent au foyer se recrutent chez les couples les plus à l'aise, comme il n'est pas vrai non plus d'affirmer que toutes les femmes qui travaillent à l'extérieur le font par nécessité. D'autre part, il y a aussi les foyers sans enfants qui ne pourraient compenser la perte de leur exemption de base par des allocations de garde plus généreuses.

On comprend que Mme Erola ait été assaillie de protestations à la suite du ballon d'essai qu'elle a lancé au début de l'année. Un tel chambardement de nos moeurs et de nos traditions ne saurait être accepté tant que les mentalités n'auront pas été transformées en profondeur.

Mme Erola voudrait-elle aller à contre-courant et s'employer à ce travail missionnaire qu'implique un tel changement des mentalités? Ce n'est pas l'impression qui se dégage de sa conférence de presse d'hier. Peut-être n'est-elle pas suffisamment convaincue de la justesse de ses vues?

Vincent PRINCE

Scharansky doit être libéré

LA PRESSE d'hier publiait une lettre de la mère d'Anatoly Scharansky au ministre de l'Intérieur de l'URSS. Ce texte est émouvant. Mon fils, disait-elle en substance, est traité de façon particulièrement cruelle: il est isolé dans sa prison, interdit de visite ou de correspondance, régulièrement confiné dans une cellule de punition, affaibli par une diète de famine. On ne lui pardonne pas de continuer à clamer son innocence.

Mme Scharansky craignait même que son fils fût mort, tellement on prenait de faux-fuyants pour ne pas répondre à ses questions.

On sait maintenant qu'Anatoly Scharansky est toujours vivant. Une enquête nous apprenait, en effet, il y a quelques jours à peine, que les autorités pénitentiaires de là-bas le nourrissaient

de force depuis maintenant plus de cent jours afin de protester contre le traitement dont il est l'objet.

Ce scientifique russe a été condamné, en 1978, supposément pour espionnage. Les observateurs étrangers n'ont jamais pris au sérieux le procès qu'on lui a fait. Ils sont convaincus, au contraire, qu'on a voulu l'écartier de la circulation en raison du rôle qu'il a joué dans le Comité d'Hel-sinki sur le respect des droits de l'homme dans son pays, de même que dans le comité pour l'émigration des Juifs.

Le cas de cet homme ne peut nous laisser indifférents. Les autorités soviétiques, au départ, ont presque forcé sa femme à fuir vers Israël en lui laissant entendre que son mari la suivrait sans tarder. On a plutôt procédé à l'arrestation de ce dernier. Et les deux vivent séparés depuis en dépit des requêtes de l'épouse.

De nombreux hommes politiques de par le monde ont déjà plaidé en faveur de la libération de ce détenu. Les nouveaux dirigeants du Kremlin devraient enfin les écouter.

V.P.

Faut-il changer le mode de scrutin ?

M. Vincent Prince
Editorialiste
Monsieur,

Dans votre éditorial du 28 décembre dernier, («Mettre le peuple dans le coup»), vous estimez que le gouvernement a parfaitement raison de laisser aux électeurs le choix de décider entre deux réformes de notre mode de scrutin (la représentation proportionnelle régionale et la formule de compensation), afin de «démocratiser» le processus.

Toutefois, il me semble que vous escamotez le vrai problème. La question est plutôt de savoir, avant tout, s'il doit y avoir une réforme du mode de scrutin. À ma connaissance, ce peuple n'a jamais été consulté sur cette question. Cette idée n'a pour origine que le désir de quelques intellectuels, qu'il faut bien se garder de confondre avec celui du peuple québécois. Si le gouvernement avait la volonté de tenir compte de l'opinion de la population, il me semble qu'il aurait la décence élémentaire de proposer aussi le statu quo, plutôt que d'imposer d'en haut une réforme ni souhaitable, car des deux «options» proposées, aucune ne remplace adéquatement le système actuel.

Pour une, la représentation proportionnelle régionale comporte plusieurs désavantages. Le premier, c'est que les électeurs n'ont absolument aucun contrôle sur les gens qu'ils élisent. On vote pour une liste, pour un parti, mais non pour un individu. J'admets qu'aujourd'hui plusieurs personnes votent pour le parti, mais certains candidats réussissent tout de même à survivre aux «vagues» grâce à leur popularité personnelle, plus qu'à celle de leur parti (Roch Lasalle, par exemple, ou Fabien Roy en 1976). Avec ce système, impossible pour ces gens-là de se faire élire en leur propre nom: ils devront s'adjointre quatre autres candidats et récolter quinze pour cent du vote. Or, on ne vote pas «indépendant» comme on vote PQ ou libéral, et on ne tient pas nécessairement à avoir les deux ou trois autres colistiers comme députés.

Autre inconvénient: c'est un système qui encourage à la fois l'instabilité et l'immobilisation. L'instabilité, car les partis finiront toujours par avoir un nombre à peu près égal de députés, et les gouvernements seraient à la merci de la démission ou du décès d'un député. Immobilisme, car si on veut être pragmatique, on se rend compte que chaque parti ferait élire «automatiquement» deux députés sur sa liste, compte tenu des fluctuations du vote. Or, il y a un risque que ce soient toujours les deux mêmes députés qui y soient. (Ça reviendrait à dire qu'à chaque élection, quatre députés sur cinq sont toujours réélus.)

Et d'ailleurs, qui déterminerait le nombre de députés? On n'arrive pas toujours à de beaux petits

60% — 40%... En cas de litige, il faut bien que quelqu'un de neutre tranche. Mais qui? Est-ce là un exemple de parfaite démocratie?

De plus, le député n'est pas que législateur. Il est aussi en contact avec ses électeurs. Mais que se passe-t-il quand 5 députés se partagent une circonscription régionale? Se séparerait-on la région en districts? Mais alors, on risque d'obtenir un député représentant un parti pour lequel une minorité de gens a voté... Démocratique! Autrement, c'est la chicane... Efficace!

Finalement, la «règle de 15%» n'aurait pour effet que de tuer dans l'oeuf toute tentative de créer un parti autre que régional. Nous serions donc condamnés au bipartisme consacré, où les représentants pourraient agir en toute impunité n'ayant à craindre que la bonne vieille partie adverse. Compte tenu de la situation politique du Québec, cela signifie qu'on continuerait à nous faire perdre notre temps avec la sempiternelle dichotomie séparatiste-fédéraliste.

Quant au système compensatoire, il semble vouloir séparer les députés en deux classes distinctes. Et encore ici, qui détermine le nombre des députés non élus, attribués à chaque parti? Les pourcentages n'arriveront pas toujours. D'ailleurs, la liste de 28 députés élus au prorata des voix n'offre qu'une correction mineure à la situation qu'elle veut changer, en plus d'ajouter aux 94 autres députés une charge supplémentaire résultant d'un plus grand nombre d'électeurs. Et la formule française, qui convient à un pays divisé entre quatre partis représentant chacun un quart de l'électorat, est assez peu concordante avec les moeurs des Québécois, qui n'accepteront pas de bon gré de s'y prendre à deux fois pour élire un gouvernement.

Un mot sur le «cas Johnson» (en 1966) dont on fait tant état: son élection était due d'abord à une carte électorale inéquitable, puis à la concentration des voix de son adversaire dans des régions sous-représentées, plutôt qu'au système lui-même.

Modifier le système, du moins de la façon qui est proposée, risque de séparer le parlement du peuple qui «élit». Encore une fois, notre bon gouvernement est en train de nous passer une réforme à toute vapeur, en imposant ses décisions au peuple qui n'aura été consulté que dans la phase finale. D'ailleurs, que ces messieurs se concentrent sur la crise économique. Quand la prospérité sera revenue (si jamais elle revient), on se paiera le luxe d'avoir des pensées si philosophiques. Avec 15% de chômage, je comprends difficilement le sentiment d'urgence qui on semble attacher à cette réforme.

Claude MORIN
Repentigny

La fermeture du théâtre Sun Valley

Monsieur Gaston Boucher
L'Écho du Nord
St-Jérôme
Monsieur,

Suite à votre article dans l'Écho du Nord de St-Jérôme, repris dans la Tribune Libre de La Presse, permettez-moi de faire certaines mises au point.

Vos critiques acerbes à l'endroit des fonctionnaires démontrent une méconnaissance des démarches faites par ceux-ci et des gestes qu'ils ont posés en vue de rendre ce théâtre sécuritaire pour les utilisateurs. La seule version des faits que vous semblez connaître est celle de l'exploitant du théâtre. Votre article aurait gagné en qualité et en impartialité si vous aviez, au préalable, interrogé les gens de notre Direction avant de les accuser, voire même de les juger.

C'est au propriétaire d'édifices publics, à ses agents ou mandataires ou, selon le cas, à l'exploitant de ces édifices qu'incombe la responsabilité d'assurer la sécurité des édifices publics et, à cette fin, de respecter les lois et règlements. L'inspecteur, pour sa part, ne fait que s'assurer que la législation et la réglementation qui en découlent soient respectées. Il ne s'agit donc pas pour le propriétaire de satisfaire aux caprices de l'inspecteur, mais de se conformer aux règles de sécurité établies.

Nous tenons à vous faire remarquer que la sécurité du public n'est pas uniquement reliée au nombre de sorties, ce qui constituerait une solution plutôt simpliste. Il faut aussi avoir facilement accès à ces sorties. L'exemple de l'incendie à la salle Opémiska de Chapais, survenu en janvier 1980, ainsi que l'incendie survenu au Foyer pour personnes âgées de Notre-Dame-du-Lac démontrent l'importance des moyens d'évacuation.

Bien que nous sommes disposés à reconnaître que la durée de l'exploitation d'un édifice peut donner à son propriétaire certains droits, ceux-ci ne doivent primer le droit à la sécurité, voire même à la vie des personnes qui fréquentent ce lieu.

En terminant, nous tenons à vous faire remarquer que la Loi et les règlements sur la sécurité dans

les édifices publics existent depuis plusieurs années. En effet, l'adoption de la loi actuelle remonte à 1908 et le règlement sur la sécurité dans les édifices publics adopté par l'arrêté en conseil 315 date de 1971, même s'il a subi des modifications à quelques reprises depuis. En conséquence, la législation et la réglementation ont été adoptées bien avant le régime du gouvernement actuel. C'est donc à tort que vous l'accusez.

Le directeur,
Georges PAQUET, ing.
Inspection du bâtiment

EN VRAC

Le chauffeur n'était pas d'équerre...

Méto Laurier, le 1er janvier, 21h45. Une longue file de passagers s'engouffre dans l'autobus 51 qui a fini par arriver après environ une demi-heure d'attente. À une jeune femme qui lui dit, fort poliment, «Ce n'est pas trop tôt!» le chauffeur lance: «S'il y en a qui ne sont pas contents, il y a des taxis!»

Voilà des propos inadmissibles de la part d'un employé de la CTCUM dont le mandat et la raison d'être est de fournir un service de transport public. Quand le syndicat des chauffeurs nous dit avoir à coeur l'intérêt des usagers, faut-il le croire? Nous pouvons, à tout le moins, entretenir quelques doutes...

Devons-nous nous attendre à des tarifs toujours plus élevés et à un service de plus en plus médiocre? Il existe des associations de consommateurs, à quand une association des usagers de la CTCUM? Quand nous serons des milliers à manifester devant l'édifice de la rue Saint-Antoine, peut-être la CTCUM et ses employés auront-ils un peu plus de respect du public. Car, voyez-vous messieurs, même le premier janvier il y a des gens qui ont besoin d'un service de transport en commun et qui n'ont pas les moyens de se payer des taxis.

Suzanne MARTIN
Montréal

un fauteuil motorisé mais assumant bénévolement tout le secrétariat de l'unité Domrémy de Matane.

Deux Montréalaises s'étaient aussi distinguées: madame Marisa Barth qui a participé à la fondation de 25 clubs de l'âge d'or regroupant six ethnies et décorée du gouvernement italien pour son apport à la communauté italienne de Montréal, ainsi que madame Mag-

deleine Deland Mailhot, coordinatrice des stages pour les Associés bénévoles qualifiés au service des jeunes. Pour ces deux personnes le bénévolat est un choix, un engagement, une carrière et elles y consacrent tout leur temps. (...)

Lucille CÔTE
présidente
Les Associées
bénévoles qualifiées au
service des jeunes

La «Ligue Nationale d'Improvisation»

Dans sa chronique du 22 décembre, Louise Cousineau vante la finale télévisée de la Ligue Nationale d'Improvisation. Selon elle, le réalisateur Louis Charest attend le retour de ses patrons pour leur soumettre son projet: téléviser une joute de la LNI par mois.

Je suis tout à fait contre cette idée: pourquoi ne pas téléviser une «Soirée de l'Impro» aussi souvent que nous subissons les «vraies» soirées du hockey? La culture est aussi importante que le sport, il me semble!

Depuis le temps que Francine Grimaldi nous donne à CBF les résultats de la LNI, nous avons enfin pu voir de quoi il retourne. J'ai malheureusement raté les deux premières périodes (et l'hymne national) car je passais un examen à l'université. Mais la dernière période et la supplémentaire m'ont emballée. En attendant une «soirée» régulière, aurons-nous, au moins, droit à une reprise?

Suzanne BLANCHET
L'Assomption

Inspide, ce message du Nouvel An!

52 petites lignes en grande partie meublées par des «bon gré mal gré», de «ceci», de «cela», en bas de la page éditoriale de LA PRESSE du jeudi 30 décembre, nous faisaient part d'un «message» de monsieur René Lévesque, message tout à fait vide qui ne disait absolument rien. Pendant cette dure crise économique que nous traversons, le premier ministre n'a donc rien d'autre à dire à sa «grande famille collective qu'est le Québec» que: «en 1982, bon gré mal gré aussi, on a commencé tant bien que mal à apprendre à mieux naviguer sur ces eaux tourmentées»!! Que

de mots... pour dire quoi au juste? Si je consulte le dictionnaire, un message est «une communication importante transmise par quelqu'un qui est considéré comme porteur d'une révélation». Décidément, le porteur du «message» que j'ai lu était très affaibli par un voyage trop long et n'avait donc aucune «révélation» à nous faire.

Merci quand même, monsieur Lévesque!
Santé, bonheur et, «ce n'est pas interdit», prospérité à tous pour 83.

Irène RICHER-HÉBERT
Outremont

Deschamps ne sait pas ce qu'il dit...

Monsieur Yvon Deschamps
a/s de Tribune libre,
LA PRESSE
Cher monsieur Deschamps,

Je me réfère à votre émission du 29 décembre à Radio-Canada (...). Je ne peux comprendre qu'une personne supposément intelligente puisse essayer de ridiculiser, entre autres, l'Immaculée Conception de la mère de Dieu, quand il est évident que cette personne connaît très mal ou pas du tout la signifi-

cation du dogme de l'Immaculée Conception. (...)

Faut-il que vous soyez à court d'imagination et de sujets pour vous permettre ces facettes de mauvais goût en ce qui a trait à la très sainte Vierge Marie! Je ne puis que répéter: «Pardonnez-lui Seigneur, il ne sait pas ce qu'il dit.»

Patricia MARTIN
Montréal

Honneur à des bénévoles exemplaires

Le 30 novembre dernier, 21 Canadiens recevaient le certificat d'honneur Vraie-Vie des mains de madame Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, lors d'une cérémonie qui se déroulait dans la salle Confédération du Parlement, à Ottawa.

Institué en 1977, ce prix constitue, en quelque sorte, l'ordre du mérite bénévole au Canada. Au

cours des ans une centaine de personnes ont ainsi vu leur engagement social reconnu par les instances supérieures du pays. Étaient honorés cette année sept Québécois, trois Ontariens et onze résidents des autres provinces. Du nombre se trouvaient un homme de 91 ans, bénévole depuis soixante ans, un aveugle actif dans neuf organismes de sa communauté, une invalide ne se déplaçant que dans

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Part de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSEES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	285-7202
COMPTABILITÉ	285-6892	Détailants National, Télé-Press 285-7306	
Grandes annonces 285-6892		Vacances, voyages 285-7265	
Annonces classées 285-6901		Carrières et professions, nominations 285-7320	

La fermeture du théâtre Sun Valley

Monsieur Gaston Boucher
L'Écho du Nord
St-Jérôme
Monsieur,

Suite à votre article dans l'Écho du Nord de St-Jérôme, repris dans la Tribune Libre de La Presse, permettez-moi de faire certaines mises au point.

Vos critiques acerbes à l'endroit des fonctionnaires démontrent une méconnaissance des démarches faites par ceux-ci et des gestes qu'ils ont posés en vue de rendre ce théâtre sécuritaire pour les utilisateurs. La seule version des faits que vous semblez connaître est celle de l'exploitant du théâtre. Votre article aurait gagné en qualité et en impartialité si vous aviez, au préalable, interrogé les gens de notre Direction avant de les accuser, voire même de les juger.

C'est au propriétaire d'édifices publics, à ses agents ou mandataires ou, selon le cas, à l'exploitant de ces édifices qu'incombe la responsabilité d'assurer la sécurité des édifices publics et, à cette fin, de respecter les lois et règlements. L'inspecteur, pour sa part, ne fait que s'assurer que la législation et la réglementation qui en découlent soient respectées. Il ne s'agit donc pas pour le propriétaire de satisfaire aux caprices de l'inspecteur, mais de se conformer aux règles de sécurité établies.

Nous tenons à vous faire remarquer que la sécurité du public n'est pas uniquement reliée au nombre de sorties, ce qui constituerait une solution plutôt simpliste. Il faut aussi avoir facilement accès à ces sorties. L'exemple de l'incendie à la salle Opémiska de Chapais, survenu en janvier 1980, ainsi que l'incendie survenu au Foyer pour personnes âgées de Notre-Dame-du-Lac démontrent l'importance des moyens d'évacuation.

Bien que nous sommes disposés à reconnaître que la durée de l'exploitation d'un édifice peut donner à son propriétaire certains droits, ceux-ci ne doivent primer le droit à la sécurité, voire même à la vie des personnes qui fréquentent ce lieu.

En terminant, nous tenons à vous faire remarquer que la Loi et les règlements sur la sécurité dans

les édifices publics existent depuis plusieurs années. En effet, l'adoption de la loi actuelle remonte à 1908 et le règlement sur la sécurité dans les édifices publics adopté par l'arrêté en conseil 315 date de 1971, même s'il a subi des modifications à quelques reprises depuis. En conséquence, la législation et la réglementation ont été adoptées bien avant le régime du gouvernement actuel. C'est donc à tort que vous l'accusez.

Le directeur,
Georges PAQUET, ing.
Inspection du bâtiment

déjà l'inventaire annuel
VENTE PRIX DE PARESSE!

MITSUBISHI TOSHIBA

50 MOIS DE GARANTIE

- Platine tourne-disque verticale
- Bras de lecture tangentiel
- Enceintes accous. 3 voies
- Cassette/phone métal — CR02 — norm.
- Dolby
- Synthonisateur AM/FM stéréo

BLACKSTRIPE COULEUR Télécommandé 20 pouces # CB 966

CLAVIER ORDINATEUR VIC-20 \$339

NOUS SOMMES TOUT PRÈS

2 rues de Métropolitain à 2 pas du métro Jarry

783, MISTRAL coin 8250 St-Hubert
388-4777 ou 388-4636

L'AFFICHAGE,
le plus vieux moyen de communication au monde.

SOLDE 10% ou plus

VOUS AVEZ UN MAGASIN? VISITEZ NOTRE SALLE DE MONTRE, PLUS DE 500 MODELES D'AFFICHES EN INVENTAIRE POUR VOS SOLDES.

Enseignes Robert Ltée
6340 Boul. St-Laurent,
Montréal, Qué. H2S 3C4
depuis 1945. 279-8491

SÉCURITÉ ET CONFORT

SIÈGE-ÉLEVATEUR
pour baignoire

- permet un bain complet
- rangement facile
- fonctionne sans électricité

ACTION

CHAISES ROULANTES
TOUT GENRE

- régulières
- ultra-légères
- à bras détachables
- d'amputé(e)s
- à dossier inclinable
- électriques
- d'enfants usagés

VENTE - LOCATION - RÉPARATION
EQUIPEMENT MÉDICAL

849-2407

4338 ST-DENIS MTL

Regent St-Pierre
C. MARTIN JR

SURPLUS D'INVENTAIRE

MATELAS ET SOMMIERS
DANS TOUS LES FORMATS

simple 30", 36" et 39"
double 48" ou 54"

QUEEN KING

NOUS DEVONS RÉDUIRE NOS INVENTAIRES

ENSEMBLES À TRÈS BAS PRIX

SIMPLE 75 cm, 90 cm, 97 cm 30", 36" ou 39"	DOUBLE 120 cm, 135 cm 48" ou 54"
149⁹⁵\$ 2 mcx	189⁹⁵\$ 2 mcx
QUEEN 150 x 200 60 x 80	
339⁹⁵\$ 2 mcx	
KING 196 x 200	
539⁹⁵\$ 3 mcx Matelas seul aussi disponible	

QUEST 364-1011
422, rue Dollard (coin Newman)
LaSalle

NORD 322-8654
4302 est, boul. Henri-Bourassa
coin Pla-IX, Montréal

EST 322-3981
9412, boul. Viau, Montréal

Voyez le conseiller expert
DORMEX
avant d'acheter

PLAN MISE DE CÔTÉ SANS FRAIS
LIVRAISON GRATUITE (Montréal et banlieue)

Abolition de l'exemption pour personnes mariées: Erola recule

OTTAWA — Le ministre responsable de la Condition féminine, Mme Judy Erola, ne croit pas que la société canadienne soit prête à accepter l'abolition de privilèges fiscaux tels l'exemption pour les personnes mariées avant plusieurs années, et elle n'a pas l'intention de présenter une requête à ce sujet au cabinet dans un avenir rapproché.

GILBERT LAVOIE

de notre bureau d'Ottawa

Mme Erola est rentrée hier dans la capitale fédérale pour affronter la presse qui attendait des explications de sa part sur une déclaration faite à ce sujet pendant la période des Fêtes sur les ondes d'un réseau de télévision anglophone.

Flanquée du sénateur Florence Bird, qui a dirigé une commission d'enquête sur la situation de la femme en 1970 et qui avait fait une recommandation en ce sens, Mme Erola a expliqué que contrairement à la terminologie des formulaires d'impôt, la femme qui reste au foyer n'est pas « une personne à charge » pour son conjoint, et qu'en conséquence, il est tout à fait illogique d'accorder une exemption d'impôt à ce chapitre. Elle a signalé que ce sont les enfants qui sont « à la charge » du couple, et que c'est à ce chapitre qu'Ottawa devrait diriger son aide.

Le ministre a dit favoriser l'abolition graduelle de l'exemption de marié(e), et une hausse des privilèges fiscaux ou de l'aide gouvernementale accordée pour

le soin des enfants. De cette manière, tous les couples qui ont des enfants jouiraient des mêmes privilèges fiscaux, que la femme travaille à l'extérieur du foyer ou non. Elle a expliqué que si un tel changement était mis de l'avant, il ne devrait pas toucher les couples d'un âge plus avancé, où la femme n'a plus la possibilité de réintégrer le marché du travail.

Pour démontrer l'injustice du système actuel, Mme Erola a donné l'exemple de deux couples qui ont le même revenu familial de \$30.000. Dans un cas, a-t-elle expliqué, l'homme a un revenu élevé et la femme reste au foyer, permettant à son conjoint de profiter de l'exemption de marié. Dans l'autre cas, l'homme et la femme travaillent pour aller chercher un salaire équivalent, ils leur reste un fardeau important de tâches à effectuer le soir à la maison, ils doivent envoyer leurs enfants à la garderie, mais ils n'ont pas droit à l'exemption de marié.

Le ministre a précisé qu'elle était sympathique aux femmes qui décident sciemment de demeurer à la maison pour élever leurs enfants, mais elle a précisé qu'elle refusait de voir d'autres femmes pénalisées par l'impôt pour avoir décidé de travailler à l'extérieur du foyer.

Malgré ses convictions personnelles sur cette question, Mme Erola a déclaré que la société n'est pas prête à accepter les changements qui s'imposent, et elle a fait savoir qu'elle n'a pas l'intention de présenter un projet de réforme à ses collègues du cabinet. Elle a reconnu que certains



Judy Erola

Téléphoto UPC

de ses collègues sont plus ou moins favorables avec ses idées, qu'ils jugent « un peu révolutionnaires ».

Assise aux côtés du sénateur Bird, qui prêche dans le désert

sur ce sujet depuis plus de 10 ans, Mme Erola n'a pas été en mesure de préciser à quel moment elle comptait présenter un projet concret au gouvernement. Elle a même déclaré qu'il n'appartenait pas au gouvernement mais plutôt à la société de procéder à de tels changements. Elle a ajouté qu'elle a peut-être déclenché le débat « un peu prématurément » et elle a révélé qu'aucun groupe de travail n'a été formé à son ministère pour étudier cette question. Priée d'expliquer pourquoi elle n'avait pas soumis ce problème lors du dernier congrès du Parti libéral à Ottawa, elle a déclaré qu'il ne lui incombait pas d'effectuer cette démarche.

Après la conférence de presse, elle a déclaré à LA PRESSE que c'est une réforme qui se fera d'ici l'an 2.000. Elle a indiqué avoir reçu des milliers d'appels téléphoniques de protestation à son bureau sur le sujet, mais elle a nié avoir effectué une retraite devant les réactions de la population. « Je suis prête à m'offrir en sacrifice sur ce point...ma tête est sur le billot » a-t-elle déclaré.

Les chiffres publiés hier par Mme Erola confirment qu'elle avait tort dans son entrevue des Fêtes, d'affirmer que ce sont surtout les familles aisées qui profitent de l'exemption pour le conjoint. Plus d'un million de contribuables, dont les revenus se situent entre \$5.000 et \$20.000 par année, réclament cette exemption. 340.000 couples, dont les revenus excèdent \$30.000 par année, bénéficient de la même exemption.

SELON ROY ROMANOW

Le reste du pays doit discuter du veto québécois

OTTAWA — L'un des principaux artisans de l'entente constitutionnelle de novembre 1981, M. Roy Romanow, de la Saskatchewan, estime que le Canada anglais doit se montrer ouvert à de nouvelles discussions sur le droit de veto du Québec, mais il doute fort que cela soit possible avant quelques années.

GILBERT LAVOIE

de notre bureau d'Ottawa

« Il y a une obligation pour le reste du pays, de considérer à tout le moins, les moyens à prendre pour obtenir l'assentiment du Québec à l'entente constitutionnelle. Et si le droit de veto peut nous aider dans cette démarche, nous devrions l'étudier à nouveau », a déclaré M. Romanow au cours d'une entrevue téléphonique avec LA PRESSE.

« Jusqu'à quel point tout cela est réaliste...j'ai mes doutes » a toutefois ajouté l'ancien responsable du dossier constitutionnel dans le gouvernement Blakeney. « L'accord constitutionnel a été tellement difficile que compte tenu des difficultés économiques actuelles, il y aura probablement une absence de volonté politique de la part des autres provinces ».

Depuis sa défaite aux dernières élections provinciales, M. Romanow donne quelques cours à l'université de la Saskatchewan à Saskatoon, et il reconnaît ne plus être aussi bien au fait des derniers développements en matière constitutionnelle. Il a dit ne pas avoir discuté de la question du droit de veto avec ses deux grands alliés dans ce dossier, les ministres Jean Chrétien, du fédéral, et Roy McMurtry de l'Ontario.

Concernant « l'obligation » qu'il voit pour le Canada anglais dans ce dossier, il précise qu'il ne s'agit pas d'une obligation morale, mais plutôt pragmatique. « Je ne suis pas d'accord avec la théorie du complot qui veut que le Québec ait été isolé sciemment dans les négociations constitutionnelles » a-t-il expliqué. « Mais je crois, sur une base très pragmatique, qu'il y a encore une chose à faire pour rendre l'accord constitutionnel vraiment légitime, et cela veut dire obtenir l'accord de ce partenaire important qu'est le Québec ».

M. Romanow a indiqué qu'il n'a pas d'idée magique sur le sujet, mais il estime que ce serait une erreur de mettre un frein aux discussions constitutionnelles après la conférence du



Photothèque LA PRESSE

Roy Romanow

mois de mars, même s'il s'avère impossible de régler immédiatement la question du droit de veto. « Ma crainte, c'est que si on assiste à un abandon total des discussions sur le droit de veto sous prétexte que rien ne sera possible tant que les politiques québécoises actuelles sont au pouvoir, le problème deviendra plus sérieux ». M. Romanow ne croit pas cependant que la conférence de mars soit le moment opportun pour discuter du veto québécois. Selon lui, plus on ajoute de sujet à la réunion, plus grandes sont les chances qu'elle ne se termine par un échec.

Enfin, l'ancien ministre estime qu'il est vrai de dire que le Québec a cédé son droit de veto en signant l'entente d'avril 1981 avec sept provinces anglophones, entente qui lui garantissait un droit de retrait assorti de compensations financières. M. Romanow pense toutefois que les politiciens québécois ne croyaient pas que cette entente deviendrait réalité en la signant.

Le droit de veto du Québec continuera peut-être d'alimenter les discussions à Ottawa, mais il ne sera pas discuté à la prochaine conférence constitutionnelle, s'il n'en tient qu'à la Colombie-Britannique. Victoria a proposé hier l'inclusion de sujets supplémentaires de discussions à l'ordre du jour de la réunion, soit le droit de la famille, la nomination des lieutenants-gouverneurs, les droits de propriété et les pouvoirs des tribunaux administratifs. Rien sur le droit de veto.

INDONÉSIE

Investissement de \$200 millions en jeu

DJAKARTA (PC) — Le premier ministre Trudeau espère sauver la part canadienne, évaluée à \$200 millions, d'un important projet indonésien qui est toutefois menacée en raison de nouvelles lois indonésiennes stipulant que les compagnies étrangères doivent accepter d'être payées en produits tels que de l'huile de palme plutôt qu'en devises.

M. Trudeau, qui fait l'objet de mesures de sécurité strictes prises par le régime militaire indonésien pour la durée de sa visite de deux jours, a cependant obtenu de solides arguments hier, lors d'une réunion avec un groupe d'hommes d'affaires qui tentent de décrocher une part du gâteau évalué à \$2 milliards comprenant notamment la construction d'un chemin de fer et l'aménagement d'un port.

« Je crois disposer d'excellents arguments que je tâcherai d'utiliser », a-t-il confié aux journalistes quelques heures à peine après son arrivée à Djakarta, en provenance de Kuala Lumpur, capitale de la Malaisie. Selon les hauts fonctionnaires canadiens, les lois indonésiennes prévoyant ce genre de troc constitueront la principale question à l'ordre du jour des pourparlers que M. Trudeau aura avec le président Suharto.

La loi indonésienne, adoptée il y a un an, stipule que les compagnies étrangères qui n'offrent pas de concessions financières quand il s'agit de projets de \$800.000, doivent accepter d'être payées en produits plutôt qu'en espèces. A titre d'exemple, une société comme Sydney Steel Corp., de la Nouvelle-Ecosse, qui espère vendre de l'acier pour la construction de la voie ferrée, devra accepter une valeur équivalente en produits tels que du caoutchouc, du thé ou de l'huile de palme.

« Nous ne pouvons accepter cela », d'affirmer Roger Hebert, vice-président de Sysco. « Nous ne sommes pas dans le commerce mais dans l'industrie manufacturière. »

Les compagnies canadiennes ont été les seules à soumissionner pour certaines phases du projet et on s'attend à ce que 12 ou 13 sociétés canadiennes décrochent des contrats. L'as dont disposent les sociétés canadiennes c'est le danger que l'Indonésie soit obligée de recommencer à zéro si tous les soumissionnaires canadiens n'obtiennent pas d'exemptions aux lois dites de troc indonésiennes.

Trois camions bondés de soldats armés de mitraillettes étaient stationnés devant l'ambassade canadienne, où M. Trudeau a rencontré 18 hommes d'affaires canadiens, ce qui donne une idée des mesures de sécurité très sévères qui sont en vigueur dans l'archipel indonésien constitué de plus de 13.000 îles à cheval sur l'équateur.

Après avoir été accueilli à l'aéroport par le président Suharto lui-même, M. Trudeau est monté à bord d'une limousine à l'épreuve des balles pour se rendre au palais présidentiel alors que le parcours était bondé de soldats et d'écoliers brandissant des drapeaux des deux pays.

Il a été accueilli au palais présidentiel par l'épouse du président Suharto qui a embrassé sur le front le fils du premier ministre Trudeau, Sacha, âgé de 9 ans. Alors qu'ils étaient attablés pour prendre le thé, Mme Suharto a fait allusion aux changements survenus depuis leur première rencontre en 1971. Le premier ministre canadien a répondu que cette rencontre avait eu lieu quelques mois à peine avant qu'il se marie. (Son mariage à Margaret est un sujet de conversation plutôt délicat.)

M. Trudeau pourrait trouver une certaine consolation dans les problèmes intérieurs de l'Indonésie, problèmes qui ont une certaine similitude avec ceux du Canada. L'Indonésie est aux prises avec une chute des prix et un rétrécissement des marchés pour ses exportations, principalement l'huile brute qui représente \$7 pour chaque \$10 de l'économie du pays.

La GRANDE VENTE
sur la
PROMENADE
aux
Centres à la mode

MERCREDI • JEUDI
VENDREDI • SAMEDI

aux

CARREFOUR LAVAL
GALERIES D'ANJOU
PROMENADES ST-BRUNO
CENTRE FAIRVIEW POINTE-CLAIRE

PRIX IMBATTABLES !

JUSQU'À
50% • 60% • 70% • 80%

DE RABAIS

SUR DE LA

MARCHANDISE DE QUALITÉ.

Le directeur général démissionnaire du PLQ s'occupera dorénavant de stratégie

Le directeur général du Parti libéral du Québec, Alain Cousineau, est retourné à ses anciennes amours, la planification et l'élaboration de politiques de mise en marché.

PIERRE VENNET

Mais il ne faudrait pas croire pour autant qu'il abandonne la politique. L'ancien doyen de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université de Sherbrooke, en effet, s'est offert pour diriger le futur comité de planification et de stratégie qui doit prochainement être mis sur pied par le PLQ et tout semble indiquer que son offre de service sera retenue.

M. Cousineau, qui avait été défait par le ministre du Travail Raynald Fréchette,

dans Sherbrooke, aux élections générales d'avril 1981, ne quitte donc pas de la permanence du parti sur un litige.

Il est vrai que l'élection d'un exécutif formé entièrement de personnes nouvelles à la tête du parti lors du congrès de septembre dernier a obligé la permanence à des ajustements de fonctionnement qui ne furent pas toujours faciles. Mais il n'en demeure pas moins que M. Cousineau, lorsqu'il a accepté la direction du parti, il y a 18 mois, peu après la défaite de 1981, l'avait fait en vue d'un plan de restructuration du parti qui n'a jamais pu être complètement mis en application.

Ce plan émanait justement d'un comité qui s'était penché sur les causes de la

défaite de 1981 afin d'apporter les correctifs nécessaires.

Malheureusement, la contestation du chef Claude Ryan reléguait la création du dit comité de stratégie aux oubliettes et M. Cousineau et la permanence durent naviguer dans le climat difficile d'un parti en proie à la dissension interne.

M. Ryan étant parti, le calme est revenu à la permanence et les relations étaient bonnes avec le chef intérimaire M. Gérard-D. Lévesque et la nouvelle équipe directionnelle.

Toutefois, estime M. Cousineau, en période pré-congrès de leadership, le rôle d'un directeur général de parti est beaucoup moins important, et en fait n'a pas besoin d'être comblé jusque là, bien qu'il

ne sera probablement pas aboli, estime son ancien titulaire.

Par ailleurs, M. Cousineau, qui entend demeurer neutre dans la course au leadership, croit que le comité de stratégie peut et doit être mis sur pied le plus tôt possible.

En attendant, à Secor, il ira rejoindre parmi les associés son grand ami Yvan Allaire, l'ex-président de la Commission politique des libéraux québécois.

Mais Secor est une firme spécialisée, qui ne fait pas de politique partisane. La preuve en est que l'on retrouve, parmi les autres associés un ancien conseiller politique du premier ministre René Lévesque.

Mais il s'agit d'une «boîte» où M. Cousineau se sent déjà à l'aise, même s'il n'en

tre en fonction officiellement que le 1er février, et où on le laissera amplement faire du bénévolat politique au sein d'un parti où il croit encore avoir un rôle important à jouer.

Enfin, M. Cousineau, qui recevait LA PRESSE hier dans les bureaux de Sorecor, une firme spécialisée dans la planification, l'élaboration de stratégies et dans le marketing, où il oeuvrera dorénavant comme associé, a révélé que sans que sa décision formelle soit prise, il n'a pas renoncé à l'idée d'être élu à l'Assemblée nationale et qu'il se pourrait donc qu'il soit encore candidat libéral dans Sherbrooke aux prochaines élections générales, pour peu, bien sûr, qu'on veuille bien de lui.

UN SERVICE QUI A FAIT SES PREUVES

La médiation préventive bientôt offerte aux entreprises du Québec

SHERBROOKE (PC) — Un nouveau service qui a fait ses preuves lors d'expériences tenues au cours des trois dernières années sera bientôt offert par le ministère du Travail dans le but d'aérer le climat de travail et de faciliter les négociations en vue du renouvellement de conventions collectives. Il s'agit du service de médiation préventive.

Pour le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, il s'agit là d'un service qui sera en mesure de faire ses frais. Il permettra de réduire le nombre de conflits de travail qui ont davantage leurs sources dans des questions de relations de travail que dans une mésestimation profonde entre les offres patronales et les demandes syndicales, lorsque vient le temps de procéder au renouvellement d'une convention collective.

Mis sur pied expérimentalement, il y a trois ans, le service

de médiation préventive a en effet passé son test avec succès et sera offert, sur une base permanente, d'ici un mois.

«Ce service a été mis sur pied en 1979. Durant trois ans, des experts du ministère sont allés dans 50 entreprises québécoises où la convention collective était toujours en vigueur, mais où on décelait des problèmes de relations de travail. Pendant la durée d'une convention, les relations s'enveniment souvent et à l'échéance de la convention, elles sont responsables de l'échec des négociations.»

L'objectif de la médiation préventive est d'aller dans une entreprise où les deux parties y consentent et de chercher à régler les problèmes. Les 50 expériences ont été positives et nous ont démontré qu'il fallait maintenant l'institutionnaliser, le publiciser et informer les entreprises», a lancé le ministre.

M. Fréchette ajoute que tous les éléments et tous les spécialistes sont en place présentement, au ministère. Le service, lui, pourrait fonctionner nor-

malement d'ici un mois.

«Dans les négociations avec le secteur public et parapublic, le Québec est rendu à la limite des possibilités. Le seuil de tolérance de la population est dépassé... depuis

longtemps. Il faut donc revoir tous les mécanismes.»

Pour le ministre québécois du Travail, M. Raynald Fréchette, il s'agit là d'un tableau facile à brosser d'autant plus que, depuis 1964, depuis la

création du Code du travail et la mise en place des mécanismes actuels de négociation, le Québec n'aura réussi à mener à bien, sans conflit, qu'une seule de ses négociations avec ses employés.

«Le Roi des Bas Prix»

POUR DES PRIX IMBATTABLES

Plusieurs prix super-spéciaux à cette occasion tels que ceux-ci!

MOBILIER DINETTE COLONIAL EN MERISIER MASSIF 5 pièces

Table 36 x 48" s'ouvrant à 68" grâce à 2 poussoirs, 4 chaises à dossier arrondi et 4 tabourets. Sièges et dossiers plus épais que la normale avec pattes en fer forgées et sculptées.

BAS PRIX DU ROI \$312 (chaise avec bras, meuble en coin, buffet, huches en sus)

MOBILIER DE CHAMBRE MODULAIRE TOUT EN MÉLAMINE, 9 pièces

Une beauté rare avec cette touche spéciale qui satisfait les goûts d'aujourd'hui. Construction amande, blanc ou noir avec bandes décoratives sur bois dur. Commode avec 2 portes, commode de coin, commode 4 tiroirs, avec miroir tête de lit, 2 tables de nuit et 2 huches.

BAS PRIX DU ROI \$599 les 9 pièces

Nouvelle formule, nouvelles conceptions, pour mieux vous faire reposter. Ces ensembles ont été construits selon des normes bien établies, afin de vous procurer entière satisfaction. Garantie complète contre tout vice de fabrication.

Nous défions toute compétition. Par exemple, nous pouvons vous offrir la même marchandise que vous trouvez ailleurs, mais à un prix plus bas que le plus bas du Canada. Venez et comparez, cela ne vous engage en rien, mais vous constaterez que nous sommes vraiment le seul à offrir de tels prix. «Le Roi des Bas Prix» Après avoir vu nos prix, jamais plus vous n'achèterez ailleurs!

CERTIFICAT DE GARANTIE DES «PLUS BAS PRIX»

Nous certifions par les présentes que nos prix sont les plus bas au Canada. Si vous trouvez ailleurs le même produit (avec le même service à l'appui) nous vous remboursons la différence du montant en double.

• Les quantités sont restreintes
• Transport en sus

faucher
électrique meubles inc.

1875, rue PANAMA
angle boul. TASCHEREAU
BROSSARD
861-4793

Beul. Taschereau Sortie EST de l'autoroute des Cantons de l'Est

L'ÉDUCATION DES ADULTES AU CÉGEP

je m'inscris!

Renseignez-vous au Cégep de votre région ou à CÉGÉPHONE (514) 271-1124 du lundi au vendredi jusqu'à 21h nous acceptons les frais d'interurbain

PROBLÈME avec L'ALCOOL?

Si vous voulez être aidé, appelez tout de suite à l'Auberge du nouveau POINT DE VUE.

652-3981

Conseillers, thérapie, confort, paix et bon air.

ANGLAIS LANGUE SECONDE

TEST DE CLASSEMENT

C'est tout réflexé chez je m'inscris au cégep

LUNDI ET MERCREDI, 19 h 00 à 22 h 00 DÉBUTANT, INTERMÉDIAIRE AVANCÉ, CONVERSATION

Frais d'inscription: 45 \$ pour 90 heures de cours

ESPAGNOL DÉBUTANT

Frais d'inscription 45 \$ pour 90 heures de cours

Droit d'admission: 10 \$

DATES D'INSCRIPTION DU 10 au 14 JANVIER INCLUS DE 13h 30 à 21 h 00

Les pièces requises pour l'ouverture du dossier sont: l'extrait de naissance, bulletins. Les étrangers: visa d'immigrant.

SERVICE D'ÉDUCATION DES ADULTES

CÉGEP ROSEMONT
6400, 16e Avenue
Rosemont, Montréal,
376-6310

***MANUFACTURIER DE MANTEAUX**

CENTRE DE LIQUIDATION D'ENTREPOT GIGANTESQUE

OFFRE SPÉCIALE D'OUVERTURE À COMPTER DU MERCREDI 12 JANVIER

DES MILLIERS D'ARTICLES À 49.99 ET MOINS!

HEURES D'AFFAIRES:
Commençant aujourd'hui de 10h à 18h
Jeudi, vendredi de 10h à 21h
Samedi et dimanche de 10h à 17h

N

DE CASTELNAU

MILE END MANUFACTURE DE MANTEAUX MARCONI 7250 STATIONNEMENT GRATUIT

ST-URBAIN

BOUL. ST-LAURENT

JEAN-TALON

S

AV. DU PARC

- CUIRS POUR DAMES
- FOURRURES
- MANTEAUX DE LAINE MÉLANGÉE
- BLAZERS
- PARKAS et bien d'autres encore!

* Tous les vêtements manufacturés pour MANUFACTURE DE MANTEAUX le sont conformément aux plus hauts standards de qualité. Division de OPERA GARMENT INC.

Axworthy plaide la cause des réfugiés d'Amérique centrale

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Immigration Lloyd Axworthy, rentré récemment d'une tournée dans les camps de réfugiés de l'Amérique centrale, veut que le Canada renforce son soutien aux milliers de personnes déplacées dans cette région du monde.

« Les inquiétudes au sujet des droits de la personne doivent être prises au sérieux », a-t-il déclaré aux journalistes hier, ajoutant qu'il s'était entretenu avec de nombreux réfugiés salvadoriens dans des camps honduriens qui ont dit avoir été torturés par les militaires du Honduras.

« C'est la raison pour laquelle il est très important que nous usions de toute l'influence possible pour renforcer et appuyer le travail des Nations unies dans cette région. »

M. Axworthy a reconnu que le problème des réfugiés est devenu un important facteur en Amérique latine.

Le ministre a bouclé une tournée de 10 jours au Honduras, au Salvador, au Costa-Rica et au Mexique pour se faire une idée de la situation. La protection et la sécurité, a-t-il dit, sont ce qui préoccupent le plus ceux qui vivent dans les camps.

L'ONU insiste pour que l'on rétablisse les réfugiés dans leur pays d'origine au lieu de les transférer ailleurs. M. Axworthy a dit à ce sujet qu'il prierait instamment le gouvernement de coordonner son aide avec les programmes actuels de l'ONU.

Sans critiquer les États-Unis, le ministre canadien a déclaré que le niveau des dépenses mili-



Lloyd Axworthy
photothèque LA PRESSE

taires était une des grandes tragédies de l'Amérique centrale.

Hier M. Axworthy a rendu compte de sa tournée au ministre des Affaires extérieures Allan MacEachen, formulant des recommandations sur la façon dont les dépenses d'aide à l'étranger seraient susceptibles de donner les meilleurs résultats. Mais, a-t-il dit, le dernier mot appartient à M. MacEachen.

Il a lancé l'idée que le gouvernement pourrait lier son aide économique à une diminution des violations des droits de la personne sans menacer les pays concernés.

Il n'est pas question que le Canada joue au boy-scout dans le monde, puisque les Nations unies sont là pour faire ce travail, a-t-il dit.

Déréglementer le transport aérien ferait épargner

Selon une étude du professeur William Jordan, de l'Université York, si le gouvernement canadien supprimait les contrôles administratifs dans le secteur du transport aérien, il en résulterait une concurrence accrue, ce qui permettrait aux passagers de payer moins cher pour voyager en avion au Canada.

Les résultats de l'étude du professeur Jordan ont été rendus publics, en début de semaine, à Ottawa, par le Bureau de la politique sur la concurrence du ministère de la Consommation et des Corporations. Dans son étude, M. Jordan compare les activités des transporteurs canadiens à celles des transporteurs américains, entre 1975 et 1978. Il n'y avait pas alors de différence marquée entre les résultats des compagnies canadiennes et américaines puisque de chaque côté de la frontière, des organismes fédéraux réglementaient le transport aérien.

À la suite de l'élection du président Reagan à la tête des États-Unis, le secteur a été « déréglementé ». Plusieurs transporteurs ont subi des pertes importantes, notamment la société Braniff International, qui a cessé ses activités.

Tarif unique
Actuellement aux États-Unis, toutes les grandes sociétés de

transport aérien offrent pour un tarif unique de \$99 un billet simple reliant toutes les grandes villes de leur réseau. Au Canada, où la société Air Canada et ses sociétés affiliées occupent environ 70 p.cen du marché, il en coûte souvent plus de \$300 pour un aller simple entre deux villes.

Selon le professeur, le Canada devrait suivre l'exemple des États-Unis et « déréglementer » le transport aérien. Cette déréglementation favoriserait une concurrence entre nouveaux transporteurs et sociétés existantes et la guerre des prix qui s'ensuivrait ne pourrait que profiter aux consommateurs.

Le ministre des Transports, Jean-Luc Pépin, a déjà dit qu'il n'était pas favorable à la disparition des contrôles gouvernementaux car il n'est pas convaincu que cela profiterait réellement aux passagers.

Selon M. Jordan, Ottawa devrait laisser les tarifs aériens ouverts et permettre l'accès aux routes aériennes à n'importe quelle société, se contentant d'appliquer les normes de sécurité essentielles. Le gouvernement et la population, dit-il, devraient alors accepter le fait qu'il y aura des gagnants et des perdants et que les perdants devront disparaître.

Le budget fédéral pour la création d'emplois n'est toujours pas fixé

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Emploi ne sait exactement combien le gouvernement dépensera cette année pour créer des emplois au pays. Lloyd Axworthy affirme toutefois que ce ne peut être moins que les \$680 millions alloués au cours de l'année fiscale qui prendra fin le 31 mars prochain.

Il a informé les journalistes, hier, qu'Ottawa s'attaquera au

chômage dans le budget qui devrait être présenté avant peu.

Il connaîtra toutefois mieux les modalités de cette lutte au chômage après avoir rencontré ses homologues provinciaux, vendredi, à Edmonton.

M. Axworthy a par ailleurs défendu les efforts consentis par Ottawa dans ce domaine, affirmant que, malgré un taux de chômage de 12,8 p. cent et l'inactivité de quelque 1,5 millions de Canadiens, le gouvernement fédéral

a évité une situation encore pire.

Selon lui, le taux de chômage aurait pu être actuellement de 14 p. cent sans l'intervention du gouvernement central.

Il estime que la population oublie trop souvent que la plupart de ces 1,5 million de chômeurs touchent de l'assurance-chômage. « Ils bénéficient d'une certaine protection, en ces temps difficiles. »

Le stimulant économique que représentent ces bénéfices so-

ciaux au sein de la population ne sont pas à dédaigner, non plus, note M. Axworthy qui rappelle que \$9 milliards ont ainsi été « pompés » dans l'économie du pays l'an dernier.

Le ministre espère que sa prochaine rencontre avec les responsables provinciaux de l'Emploi permettra de créer un nouvel état d'esprit entre partenaires fédéral et provinciaux afin de stimuler la création d'emplois par un effort national constant.

REER Les transactions peuvent se faire par téléphone

1253 ave McGill College Metro McGill (514) 878-3351
Centre Commercial Place Rosemère (514) 621-0710
6633 est. rue Sherbrooke Metro Langlois (514) 253-1720

CPG de 30 jours à 5 ans aussi disponibles

Taux sujet à changement Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec

Le trust à la mesure de chacun

Fiduciaires LE TRUST DE LA RANGÉE D'ÉPARGNE

12 1/4 %

SANS FRAIS/MINIMUM 500\$

COURS INTENSIFS DE FINS DE SEMAINES

ANGLAIS ET FRANÇAIS LANGUE SECONDE \$100.95 90 HRS COURS ACTIVITÉS

VENDREDI 1900 - 22:00
SAMEDI 09:00 - 16:00
DIMANCHE 09:00 - 16:00

A L'ÉCOLE SECONDAIRE CENTENNIAL 880 HUDSON GREENFIELD PARK

6 WEEKENDS
14 JANVIER 1983
AU
4 MARS 1983

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE PROTESTANTE "SOUTH SHORE" INFORMATION ET INSCRIPTIONS 676-1843 ou 671-3772

La boutique de l'armoire moderne vous offre à l'achat de nos armoires de cuisine

«l'installation gratuite»

- Le moderne, c'est notre spécialité
- Mélamine
- Stratifiée
- Profilée d'aluminium
- «Post-form»

Nous avons aussi la toujours populaire armoire de chêne massif.

Cette offre se termine le 28 février 1983

Cuisi-Boque

6442, boul. Saint-Laurent (angle Beaubien) 270-7159

Belle sélection de sacs à main de fabrication canadienne

rabais

40% à 50%

Sacs à main similicuir (\$8 à \$38) vente **3⁹⁹ à 21⁹⁹**

Voici une bonne nouvelle pour bien commencer l'année! Simpsons vous offre ces sacs à main attrayants à prix plus qu'abordables. Seulement 3 modèles de notre sélection imposante sont représentés ici. Choix de modèles élégants, sport ou enveloppes en polyuréthane ou vinyle imitant très bien le cuir. Similicuir noir, brun, marine, vin ou gris ou verni noir dans le groupe, mais non offerts dans tous les modèles. Ne perdez pas une minute, venez dès aujourd'hui!

Rayon 225, sacs à main, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement

Grande vente de janvier chez Simpsons

Simpsons

L'imitation de la signature de Warren Allmand n'a «troublé personne»

■ (PC) — L'ex-solliciteur général du Canada, Warren Allmand, affirme que «personne n'a été vraiment troublé» en apprenant que des membres du service de sécurité de la GRC avaient forgé sa signature au bas d'une lettre offrant l'asile politique à un diplomate soviétique, en 1975.

maintenant député d'arrière-banc pour Notre-Dame-de-Grâce, a révélé avoir appris l'incident, pour la première fois, lors des audiences de la Commission McDonald sur les gestes illégaux posés par la GRC.

La GRC a pour sa part refusé de commenter l'incident.



Photothèque LA PRESSE Warren Allmand

avait demandé de signer la missive offrant l'asile politique au diplomate soviétique.

« Cette décision n'aurait pas été de mon seul ressort », a-t-il expliqué. « L'adjoint au solliciteur général, ainsi que les membres du cabinet et un certain nombre d'autres personnes auraient probablement été consultés. »

L'ex-solliciteur général dit avoir appris de la Commission McDonald que la GRC lui mentait de façon « routinière » ou lui cachait des informations de première importance sur ses activités.

« J'ai même appris ultérieurement que la GRC avait posé une écoute électronique sur mon téléphone... Certains me croyaient communiste. »

« Personne n'a été vraiment troublé par cette opération parce qu'il ne s'agissait pas d'une affaire nationale: cela était fait contre les Russes », de dire M. Allmand, qui fut solliciteur général de 1972 à 1976.

Dans une interview, hier, il a admis que « malgré tout, je crois que ce geste était illégal. »

M. Allmand, qui est

Trudeau

En Malaysia, hier, le premier ministre Trudeau a pour sa part dit ne pas se rappeler d'une telle tentative de chantage, mais a admis la possibilité que cela ait pu se produire.

Quant à M. Allmand, il ne peut dire aujourd'hui quelle aurait été sa décision si, à l'époque, on lui

PRIX DE L'ESSENCE SANS PLOMB Imperial Oil soutient qu'elle n'a pas cherché à filouter les consommateurs

■ OTTAWA (PC) — Une entente confidentielle conclue en 1978 entre Imperial Oil Ltd et un réseau de stations-service contient une clause admettant un plus grand écart entre les prix de vente d'essence avec plomb et sans plomb qu'entre leurs prix de gros.

Mais Imperial attribue la différence aux coûts supplémentaires pour commercialiser l'essence sans plomb, plutôt qu'au filoutage des automobilistes.

L'entente, qui est en fait une série d'amendements à un contrat précédent entre Imperial et Suny's International Inc., a été rendue publique hier à une enquête sur des

allégations selon lesquelles les grandes compagnies pétrolières ont floué les consommateurs de 1958 à 1973.

L'avocat de Jack Robillard, président de Suny qui témoignait à l'enquête hier, a expliqué que la compagnie avait déclaré aux avocats du bureau fédéral des coalitions, qu'il ne voulait pas que le contrat et d'autres documents soient rendus publics.

Mais l'avocat du bureau fédéral Gordon Kaiser, s'est dit d'opinion que le contrat ne devrait pas demeurer confidentiel parce qu'il a été remplacé par une entente subséquente et qu'il n'affecte que les arrange-

ments passés.

Un dirigeant d'Imperial Oil a dit dans une interview qu'en 1978 les stations-service débitaient moins d'essence sans plomb qu'avec plomb.

Du fait qu'il fallait le même matériel et le même temps pour

entreposer et vendre l'essence, sa mise en marché revenait plus chère que l'essence avec plomb vendue en plus grand volume, a déclaré le dirigeant d'Imperial.

Un haut fonctionnaire du bureau des

colations a fait remarquer à ce sujet que si c'est le cas, le prix de l'essence sans plomb devrait être moins élevé que celui de l'essence avec plomb parce qu'elle compte maintenant pour plus de 50 p. cent du marché.

DROIT DE VETO Pas de réponse immédiate de Lévesque à Trudeau

■ QUÉBEC (PC) — Le premier ministre québécois René Lévesque n'est pas pressé de répondre à l'offre du chef du gouvernement canadien Pierre Trudeau qui se dit prêt à aider le Québec à reprendre son droit de veto constitutionnel.

Interrogé hier alors qu'il arrivait à son bureau de Québec, M. Lévesque a indiqué qu'il ne voyait pas la nécessité de répondre au premier ministre Trudeau aussi longtemps que son voyage en Asie ne serait pas terminé.

M. Trudeau qui avait fait cette offre le 29 décembre doit rentrer au pays le 19 janvier.

« J'ai encore le temps d'ici à ce qu'il revienne de Brunel et de quelques autres endroits », a dit M. Lévesque.

Le chef du gouvernement québécois avait écrit au premier ministre Trudeau le mois dernier pour lui demander d'amener la nouvelle constitution canadienne de sorte que le Québec puisse compter sur un droit de veto constitutionnel ou se soustraire à l'application de l'article 23.

M. Trudeau avait répliqué qu'il était prêt à aider le Québec à recouvrer son droit de veto s'il acceptait formellement la nouvelle constitution et participait de bonne foi au travaux de la prochaine ronde constitutionnelle.

Trois réceptions canadiennes à Londres la semaine prochaine

■ LONDRES (PC) — Le monde de la politique et des affaires de Londres aura l'occasion, la semaine prochaine, de rencontrer successivement, à l'occasion de trois réceptions, le nouvel agent général du Québec en Grande-Bretagne, le nouveau ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales de l'Alberta et le nouveau haut commissaire du Canada en Grande-Bretagne.

La première réception aura lieu le lundi 17 à la Maison du Québec et sera donnée par M. Jacques-Yvan Morin, vice-premier ministre du Québec et ministre des Affaires intergouvernementales.

Elle a pour but de présenter M. Patrick Hyndman, qui succède à M. Gilles Loiselle comme agent général du Québec en Grande-Bretagne.

M. Hyndman est un ancien sous-ministre de l'Industrie du Québec. Conseiller économique à la Maison du Québec de Paris pendant sept ans, il a dirigé par la suite la Maison du Québec à Dusseldorf en Allemagne de l'Ouest, de 1970 à 1976.

M. Jamieson La deuxième réception aura lieu le lendemain, le mardi 18, à la Maison de l'Alberta, par l'agent général de cette province en Grande-Bretagne, M. James McKibben.

Elle a pour but de présenter M. James Horsman, nouveau ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales de l'Alberta.

Enfin, le mercredi 19, aura lieu la réception donnée par M. Maxwell Forsyth-Smith, ministre commercial au haut commissariat.

«Beaumarck»... la marque synonyme d'efficacité, qualité et bas prix



769⁹⁸ Prix Simpsons

- 1. RÉFRIGÉRATEUR 15 PI³ «BEAUMARK» SANS GIVRE.
- Congélateur cap. 141 lb.
- Congélateur à demi-clayette, plateaux et bac pour glaçons
- 1 tablette fixe
- 2 tablettes réglables 10 positions
- Garde-viande
- 2 hydrateurs à légumes
- Compartiment pour beurre, avec conditionneur
- Oeufriers amovibles
- 4 roulettes
- Blanc, 76 x 71 x 152 cm. Modèle 35950

1A. (NON REPRÉSENTÉ) RÉFRIGÉRATEUR 17 PI³ «BEAUMARK» SANS GIVRE. Identique au modèle ci-dessus, mais avec congélateur cap. 166 lb. Blanc, 76 x 71 x 167 cm. Modèle 37950.

829⁹⁸ Prix Simpsons
Couleurs \$10 de plus

859⁹⁸ Prix Simpsons

- 2. RÉFRIGÉRATEUR SANS GIVRE 15 PI³ «BEAUMARK», DE LUXE
- Congélateur cap. 141 lb
- Congélateur 1 tablette, plateaux et bac pour glaçons.
- 2 tablettes fixes
- 3 demi-tablettes en porte-à-faux
- Garde-viande 7 jours
- 2 hydrateurs pour légumes
- Compartiment pour beurre, avec conditionneur
- Compartiment pour produits laitiers
- Oeufriers amovibles
- 4 roulettes
- Blanc, 76 x 71 x 152 cm. Modèle 35970

2A. (NON REPRÉSENTÉ) RÉFRIGÉRATEUR SANS GIVRE 17 PI³ «BEAUMARK» DE LUXE. Identique au modèle ci-dessus, mais avec congélateur cap. 166 lb et 5 demi-tablettes en porte-à-faux. Blanc, 76 x 71 x 167 cm. Modèle 37970.

909⁹⁸ Prix Simpsons
Couleurs \$10 de plus

Rayon 430, appareils électroménagers, au sixième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit

Profitez de notre garantie prolongée sur tous les appareils «Beaumarck»! Vous êtes ainsi assuré que votre nouvel appareil continuera à jouir de la fameuse protection Simpsons! Appelez-nous dès aujourd'hui pour de plus amples renseignements. Composez 284-4994.



Pêche sur glace
Rubrique 615 — page 12

VENEZ APPRENDRE
L'ANGLAIS L'ALLEMAND
► objectif: communication orale
► horaire: deux soirs par semaine, 19h à 21h ou le samedi, 9h à 13h
► dates: du 31 janvier au 11 avril
► frais: 125 \$
COLLÈGE DAWSON
866-7954

Simpsons ACTIF CARD CARTES D'ACTION
1 123 456 789 0
VISA
AMERICAN EXPRESS
MasterCard



DANS LE BUT D'OBTENIR UN MEILLEUR RENDEMENT ADMINISTRATIF

Laval révisera l'ensemble des structures de la Ville

Convaincue par une première étude maison que, pour obtenir un plus haut degré de produc-

tivité, les tâches des fonctionnaires doivent être réorientées, l'administration de Laval a décidé de con-

fier à une firme privée le soin de réviser l'ensemble des structures administratives de la Ville.

manque de ressources et le fait que les tâches n'étaient peut-être pas réparties parmi eux de façon optimale.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le président du comité de travail sur les techniques, les procédures et les structures administratives de la Ville, le conseiller Achille Corbo, membre du comité exécutif, a déclaré que Laval possédait d'excellents fonctionnaires, mais il a déploré leur

Dans un rapport synthèse rédigé après des rencontres avec quelque 125 fonctionnaires, M. Corbo écrit que la faiblesse la plus importante qui semble exister à l'heure actuelle parmi le personnel est l'absence d'objectifs organisationnels généraux et d'objectifs particuliers aux unités administratives. « L'absence d'objectifs constitue, pour

toute organisation, un handicap stratégique sérieux », souligne M. Corbo.

Selon lui, ce problème du manque d'objectifs a été souligné par plusieurs personnes interrogées, et de diverses façons. « Par exemple, on sent que la planification générale laisse à désirer. On voudrait bien savoir où se diriger, où la Ville veut aller. »

Les fonctionnaires sont d'avis que les membres du comité exécutif sont trop loin d'eux. « Les idées et les vues des membres

du comité exécutif, écrit M. Corbo, gagneraient à être connues au moins jusqu'aux directeurs de services. Actuellement, les directeurs ont de la difficulté à saisir les visées du comité et ne reçoivent que très rarement une rétro-action personnalisée. »

Étant donné le caractère fondamental de la démarche à entreprendre et l'objectivité nécessaire à sa réalisation, M. Corbo a recommandé à ses collègues du comité exécutif de confier la révision des structu-

res administratives municipales à un organisme privé. La té-

che en a donc été confiée au Groupe de consultation Premar,

de Montréal qui a déjà travaillé pour des municipalités.

Grève possible de 1 200 cheminots

Les quelque 1 200 membres du local 511 de la Fraternité canadienne des cheminots pourraient fort bien déclencher une grève bientôt à moins qu'ils ne soient victimes avant d'un lock-out de la part de leurs employeurs, quelque 38 garages de concessionnaires d'automobiles améri-

caines et japonaises situés à Montréal.

La convention collective de ces mécaniciens, commis aux pièces et au service dans les garages, a expiré le 31 décembre 1982, et les négociations pour un nouveau contrat de travail traînent depuis le 10 novembre 1982. Les

syndiqués demandent une augmentation salariale de 10 p. cent pour 1983. Par ailleurs, ces jours derniers, les syndiqués ont rejeté les offres patronales de l'Association des concessionnaires dans une proportion de 93,1 p. cent et voté en faveur de la grève à 95 p. cent.

À BOUCHERVILLE

Le dépotoir Landreville: les sondages sont terminés

C'est vraisemblablement dans trois semaines que seront connus les résultats des sondages effectués autour du dépotoir Landreville à Boucherville.

PIERRE GINGRAS

Ces travaux, terminés depuis peu, visent à déterminer la nature des matériaux qui ont été déposés dans ce site d'enfouissement durant des années. La visite des techniciens du ministère de l'Environnement a cependant permis de constater que la fumée qui s'échappe encore en abondance du sol du dépotoir, pourtant fermé depuis plus d'un an, provient de matériaux qui ne sont pas inertes et dont la décomposition chimique est en cours. On sait que seuls les résidus broyés ou déchiquetés, non fermentescibles et ne contenant pas de substances chimiques, pouvaient être enterrés à cet endroit.

À l'heure actuelle les fonctionnaires procèdent au prélèvement d'échantillons d'air dans d'autres dépotoirs dans le but de faire des comparaisons avec les gaz dégagés au site d'enfouissement Landreville. Selon les autorités de Boucherville, l'eau qui s'infiltre dans le sol à la suite de précipitations permet d'amorcer certaines réactions chimiques produisant de la fumée. Lundi dernier, par exemple, l'odeur nauséabonde dégagée par le dépotoir était nettement perceptible sur l'autoroute 20 située à plus d'un kilomètre de là. De plus, la fumée formaient un imposant nuage qui n'avait rien de rassurant.

MESURES DE SÉCURITÉ ACCRUES À SING SING

Certaines conditions de détention ont été corrigées

OSSINING, New York (AP et AFP) - Les gardiens ont accentué les mesures de sécurité au vieux pénitencier de Sing Sing, hier, pendant que les otages libérés subissaient un examen médical et que les autorités de la prison corrigeaient certaines des conditions de détention qui seraient à l'origine du siège de 53 heures au bloc cellulaire « B ».

Le commissaire du département de Correction de l'Etat, M. Thomas Coughlin, a effectué une tournée des lieux, hier matin, et a constaté que les mutins auraient utilisé des boyaux d'incendie pour résister à un coup de force. Les lances ont plutôt été servies à littéralement noyer le bloc cellulaire durant l'occupation.

Le commissaire devait préciser cependant qu'en général les dégâts causés par les mutins sont minimes.

La majorité des gardiens détenus en otage durant le siège, qui a duré de samedi soir à tôt hier matin, ont été conduits à l'hôpital pour un examen ou tout simplement pour se reposer. Ils ont été tenus à l'écart des journalistes.

Demandes justifiées

Le commissaire Coughlin a affirmé que certaines des revendications des détenus sont justifiées. « Ils vont noter de nettes améliorations très rapidement. Les horaires pour les loisirs seront plus raisonnables et des changements seront apportés concernant la livraison des colis », a-t-il précisé.

Il devait ajouter que la police de l'Etat, le département de Correction et la Commission civile sur la correction ont entrepris une enquête, et que des accusations criminelles seront portées contre certains détenus.

Le commissaire n'a pas apporté de précisions sur la nature des accusations devant être portées mais a souligné la possibilité de celles d'assaut et de participation à une émeute; ajoutant qu'une prise d'otages « frisait l'enlèvement ».

Selon le commissaire, plusieurs armes de fabrication artisanales ont été trouvées durant la fouille du bloc « B », hier.

Identification des mutins

L'une des premières tâches des enquêteurs sera de tenter d'identifier parmi les 618 détenus du bloc cellulaire « B » ceux qui ont pris part à l'émeute. Une première évaluation indique que de 20 à 30 détenus, mais moins de 150, avaient activement participé au siège.

Pour quelques jours à venir, les 2 134 détenus de la prison, connue sous le nom de Centre correctionnel Ossining, seront confinés dans leurs cellules en tout temps, à l'exception du temps alloué pour les visites.

La révolte a pris fin un peu passé minuit, hier, mardi quand les mutins ont vu que leurs demandes avaient été diffusées aux bulletins de nouvelles de la télévision. Ils demandaient notamment le droit de recevoir courrier et colis, l'organisation de distractions et la création d'un règlement spécifique pour les prisonniers en transit.

Tout en excluant l'usage de la force, le gouverneur de l'Etat de New York, M. Mario Cuomo, avait choisi la voie de la fermeté et refusé de négocier avec les mutins tant qu'ils ne relâcheraient pas les gardiens. Au terme du siège, les otages avaient été libérés sains et saufs et les détenus s'étaient enfermés eux-mêmes dans leurs cellules.

Après ce dénouement, de derrière leurs grilles, les prisonniers ont remercié la presse de sa présence et de son rôle: « Merci à vous, le bain de sang qui n'a pas eu lieu, c'est vous et nous qui l'avons évité, pas l'administration pénitentiaire ».

Rabais 30% à 50% - Charmantes chaînes et boucles pour oreilles percées, en or 14K



Rabais 30%

DES RABAIS EN OR CHEZ SIMPSONS, sur magnifiques chaînes et gourmettes en or 14K. 8 motifs attrayants.

1. Petit maillon carré, 16"	(\$105)	73 ⁵⁰
1A. Gourmette assortie, 7 1/2"	(\$57)	39 ⁹⁰
2. Sautoir délicat, 18"	(\$101)	70 ⁷⁰
2A. Gourmette assortie, 7 1/2"	(\$50)	35 ⁰⁰
3. Délicat maillon serpent, 16"	(\$80)	42 ⁰⁰
3A. Gourmette assortie, 7 1/2"	(\$35)	24 ⁵⁰
4. Sautoir, 18"	(\$355)	248 ⁵⁰
4A. Gourmette assortie, 7 1/2"	(\$157)	109 ⁹⁰
5. Maillon carré, moyen, 24"	(\$231)	161 ⁷⁰
6. Serpentin torsadé, 18"	(\$89)	62 ³⁰
6A. Gourmette assortie, 7 1/2"	(\$45)	31 ⁵⁰
7. Serpentin moyen, 18"	(\$171)	119 ⁷⁰
22"	(\$207)	144 ⁹⁰
8. Maillon chevron moyen, 16"	(\$148)	103 ⁶⁰
20"	(\$183)	128 ¹⁰

Rabais 50%

RABAIS SENSATIONNEL SUR BOUCLES EN OR 14K POUR OREILLES PERCÉES*. Elles réhausseront votre tenue... quelle que soit l'occasion.

9. Cercle martelé	(65.00)	32 ⁵⁰
10. Triangle martelé	(75.00)	37 ⁵⁰
11. Anneau 1"	(97.50)	48 ⁷⁵
12. Anneau 3/4" avec noeud	(95.00)	47 ⁵⁰
13. Bouton forme coquillage	(60.00)	30 ⁰⁰
14. Boule en or filigrané	(75.00)	37 ⁵⁰
15. Anneau 3/4"	(42.50)	21 ²⁵
16. Anneau 3/4", gravé	(57.50)	28 ⁷⁵
17. Bouton, perle 4 mm	(50.00)	25 ⁰⁰
18. Boule 5 mm, en or	(52.50)	26 ²⁵
19. Bouton, anneau 3/4"	(57.50)	28 ⁷⁵
20. Anneau 3/4"/perle	(60.00)	30 ⁰⁰

*Pour raisons d'hygiène aucun échange ou remboursement sur boucles pour oreilles percées.

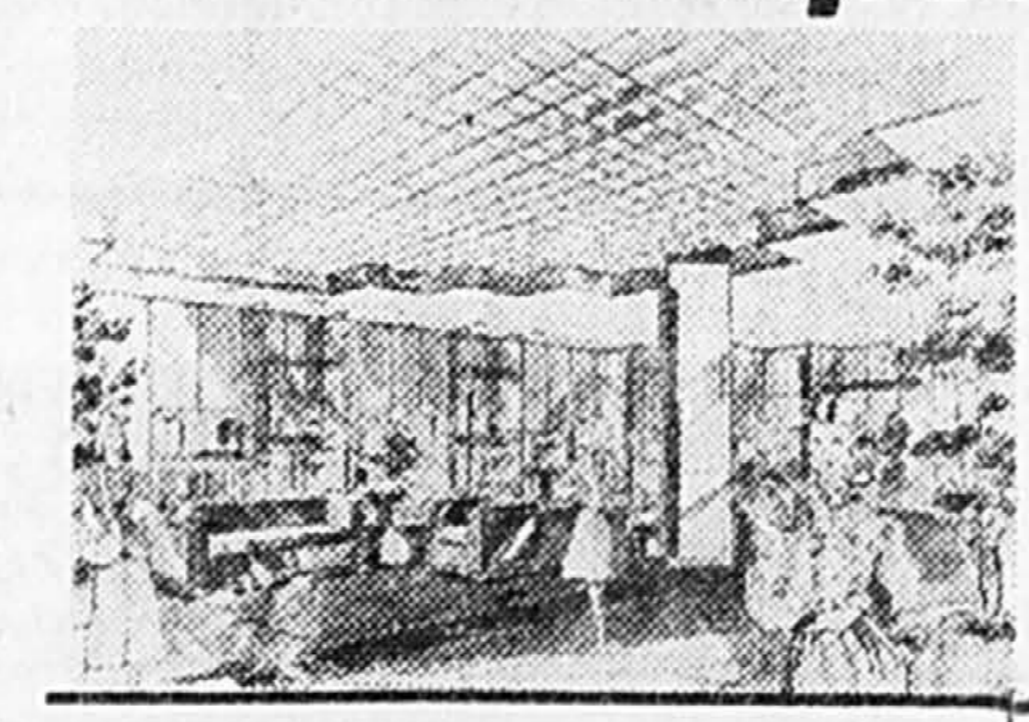
Articles plus grands que nature pour bien en montrer les détails.

Rayon 227, bijoux, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit



Grande
vente
de janvier
chez Simpsons



Venez voir les tout nouveaux rez-de-chaussée et troisième étage, centre-ville.

Simpsons MD

White-Westinghouse
LE SUMMUM DE LA QUALITÉ
À DES PRIX IMBATTABLES
 Plusieurs autres prix super-spéciaux tels que ceux-ci!

REFRIGÉRATEUR SANS GIVRE
 À COMPARTIMENTS SUPERPOSÉS
 WHITE-WESTINGHOUSE WT-144, 13,6 P.I.C.U.

■ Espace de congélation de 112,3 lb/51,0 kg
 ■ Garde-viande
 ■ Protecteurs de porte amovibles
 ■ Isolation mousse
 ■ Roulettes
 ■ Economiseur d'énergie

BAS PRIX DU ROI FAUCHER \$539

CUISINIÈRE 30"
 WHITE-WESTINGHOUSE WF-430

■ Minuterie à rotation pour cuisson automatique.
 ■ Sélecteur du four à commande variable du grill
 ■ Table de cuisson en porcelaine 2 éléments de 18" x 6" et 2 de 8"
 ■ Porte du four amovible en verre fumé

BAS PRIX DU ROI FAUCHER \$455 (couleur et livraison en sus)

"Le Roi des Bas Prix"
faucher
 électrique meubles inc.

1875, rue PANAMA
 angle boul. TASCHEREAU
BROSSARD
861-4793

TERMES DE CRÉDIT disponibles

■ Les quantités sont restreintes
 ■ Transport en sus

CERTIFICAT DE GARANTIE DES "PLUS BAS PRIX"
 Nous certifions par les présentes que nos prix sont les plus bas au Canada. Si vous trouvez meilleur marché ailleurs pour de la marchandise identique (avec preuve à l'appui) nous vous rembourserons la différence du montant en double.

Amsterdam: saisies de quantités records de drogues en 1982

AMSTERDAM (AFP) — La police de l'aéroport de Schiphol/Amsterdam a saisi des quantités records de drogues en 1982, dont soixante-quatorze kg d'héroïne, contre neuf l'année précédente, a indiqué hier le chef de la police judiciaire de Schiphol, le capitaine G. Kamp.

La police néerlandaise a également saisi 17 kg de cocaïne (contre trois en 1981), 1 764 kg de marijuana (707 en 1981) et 1 261 kg de haschisch (1 034 en 1981).

Le nombre d'arrestations de trafiquants de drogue opérées à l'aéroport a également augmenté, mais pas dans les mêmes proportions, a poursuivi le capitaine: 264 personnes, en grande majorité des étrangers, contre 238 en 1981.

M. Kamp a précisé que, selon les experts, la consommation de drogues aux Pays-Bas n'aurait pas augmenté dans la même mesure que les quantités de drogues saisies à Schiphol. A son avis, une concurrence accrue entre les commerçants de drogues et leurs organisations serait à l'origine d'envois de plus en plus importants. D'autre part, la part de drogues qui sont destinées à d'autres pays, et ne font que transiter à Schiphol, serait devenue plus grande.



Six policiers du quart de travail de l'agent Roger Girard portent son cercueil drapé du fleurdelysé.

MILLE POLICIERS PRÉSENTS Funérailles grandioses pour l'agent Girard

QUEBEC (PC) — La ville de Québec a été le théâtre hier d'un imposant rassemblement de policiers à l'occasion des funérailles civiques de l'agent Roger Girard.

Environ un millier de membres de différents corps policiers municipaux, de la Sûreté du Québec, de la Gendarmerie royale et du Conseil des ports nationaux sont venus rendre un dernier hommage à ce policier, le premier à être tué en devoir depuis la création du service de police de la ville de Québec il y a 140 ans.

Agé de 34 ans et père de deux enfants, l'agent Girard a été mortellement blessé par une automobile dont le conducteur avait perdu la maîtrise alors qu'il effectuait les constatations d'usage sur les lieux d'un premier accident dans la nuit du Jour de l'an. Il a succombé à ses blessures vendredi dernier.

La cérémonie religieuse s'est déroulée à la basilique-cathédrale, dans le Vieux-Québec. Elle a été précédée et suivie d'un cortège formé des policiers présents et de quelque 150 représentants du service municipal des incendies.

Le cercueil recouvert du drapeau du Québec était porté par six policiers qui travaillaient sur le même quart que l'agent Girard.

Le service funèbre a été célébré par les abbés Marc-Verchères Poiré, Lucien Ouellet et Louis Paré, respectivement aumônier de la Sûreté municipale, de la Sûreté du Québec et des pompiers de Québec, en présence de l'archevêque de Québec, Mgr Louis-Albert Vachon.

« Nous ne voulons pas être de ceux qui n'ont point d'espérance. Nous voulons être les disciples du Christ et incarner son message », a déclaré l'abbé Poiré dans son homélie.

« Si un arbre qui d'une certaine façon commençait à peine à vivre a été déraciné, le grand arbre de la foi nous accueille et nous accompagne dans le clair obscur de notre vie ».

Après le service, la casquette du policier décédé, portant le matricule 317, a été remise à son épouse au cours d'une émouvante cérémonie qui s'est déroulée à la porte de l'église.

Le gouvernement du Québec était représenté par le ministre de la Justice, M. Marc-André Béard, et le gouvernement fédéral par le ministre de la Défense nationale et député de Langelier, M. Gilles Lamontagne.

L'inhumation se fera aujourd'hui à Bagotville, ville d'origine de l'agent Girard.

Bas et collants «Hanes» à bas prix intéressants, jusqu'au 22 janvier



- 3/780** Prix Simpsons
 Modèle 530 — Bas «Walking Sheer». Talon et pointe renforcés. «Mayfair», «barely there», «town taupe», 9M, 9½M, 10M, 10½M, 11M. (Centre-ville seulement).
 - 3/1560** Prix Simpsons
 Modèle 805 — Bas de maintien «Alive». Nylon/spandex, avec talon et pointe renforcés. «Mayfair», «driftwood», M4 (9½-10), M5 (10-10½), L7 (10½-11), L8 (11½-12). (Centre-ville et Fairview seulement).
 - 3/1080** Prix Simpsons
 Modèle 950 — Collant ultra-diaphane. Culotte et pointe renforcées. «Barely there», «town taupe», «Mayfair», «quick silver». Petite: 4'11"-5'3" (95-125 lb); moyenne: 5'1"-5'7" (110-140 lb); moyenne/élançée: 5'4"-5'10" (120-150 lb); élançée: 5'6"-6'0" (135-165 lb).
 - Modèle 951 — Collant ultra-diaphane. Identique au modèle 950, mais avec pointe invisible. «Mayfair», «barely black», «barely there», «quick silver».
 - 3/\$6** Prix Simpsons
 Modèle 90 — Collant «Everyday». Culotte et pointe renforcées. «Mayfair», «barely there», «taupe». Petite: 4'5"-5'5" (75-140 lb); moyenne: 5'0"-5'11" (115-165 lb); élançée: 4'9"-5'11" (150-205 lb).
 - Modèle 91 — Collant «Everyday». Identique au modèle 90, mais avec pointe invisible. «Barely there», «Mayfair», «town taupe», «barely black», «quick silver».
 - 3/1860** Prix Simpsons
 Modèle 809 — Collant de maintien «Alive». Nylon/spandex, avec talon, pointe et culotte renforcés. «Barely there», «Mayfair», «driftwood». Petite: 4'11"-5'5" (95-125 lb); moyenne: 5'1"-5'7" (110-140 lb); moyenne/élançée: 5'4"-5'10" (120-150 lb); élançée: 5'6"-6'0" (135-165 lb); grande: 4'11"-5'5" (145-175 lb); très grande: 5'11"-5'7" (160-190 lb).
- Rayon 229, bas et collants, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, La-val et St-Bruno (sauf indication contraire).
- Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit**

Grande vente de janvier chez Simpsons

Images of Hanes underwear packages: Hanes everyday, Hanes Alive, Hanes Alive.

Un pétrolier grec coule à pic

MANAMA (AFP) — Le pétrolier grec «Assimi» a fait naufrage vendredi dernier après avoir pris feu à 60 milles nautiques au large de Mascate, annoncé hier l'agence du Golfe (GNA), dans une dépêche datée de la capitale omanaise.

Citant Radio-Mascate, la GNA précise que le pétrolier chargé de 53,500 tonnes de brut iranien a sombré dans le secteur nord-ouest du golfe d'Oman, après l'intervention des gardes-côtes omanaises pour sauver tous les membres de l'équipage, dont le nombre n'a pas été précisé par la GNA.

L'information ne précise pas la raison pour laquelle le pétrolier a sombré.

La mafia sicilienne frappe de nouveau: un fonctionnaire tué

PALERME (Reuter) — La mafia a signé hier son premier crime de l'année en faisant assassiner dans le centre de Palerme un fonctionnaire de 36 ans, Giovanbattista di Pace.

Ce dernier savait, selon la police, qu'il était menacé mais il a été abattu avant qu'il n'ait pu se réfugier dans les locaux des finances locales où travaillait.

Les assaillants ont pris la fuite en voiture. Deux autres hommes circulant sur une moto ont empêché une voiture de police de se lancer à la poursuite du commando en ouvrant le feu, blessant une conductrice.

D'après la police, la victime habitait un quartier infesté de mafiosi impliqués dans le trafic d'héroïne mais le crime n'est apparemment pas lié à une quelconque «guerre des clans», qui a fait 151 morts en 1982.

Les plus bas prix sur les tapis orientaux

Voilà notre garantie!

Pour une satisfaction garantie voyez Kaghan, le maître en tapis orientaux. Aucun compétiteur, grossiste ou cantoneur ne pourra vous offrir meilleure aubaine ni plus grand choix de tapis, moquettes, chemins et «Dhurries» importés du Pakistan, de l'Inde, de l'Iran, etc. Nous vous offrons même une semaine d'essai gratuite. Chez Kaghan, le client est satisfait ou on lui remet son argent!

KAGHAN
 TAPIS ORIENTAUX
 De vrais chefs-d'oeuvre pour recouvrir vos planchers!

5970, Côte-des-Neiges 735-7002

Simpsons logo and payment methods: VISA, MasterCard, American Express.

1 23 456 789 0

Pour vous divertir... des appareils «Lloyd's» à rabais et bas prix

vente **\$499**
(579.95)

1. RABAIS \$80 — TÉLÉ-COULEUR 36 CM (14") «LLOYD'S» AVEC TÉLÉCOMMANDE ET RÉCEPTEUR / SYNTONISATEUR NUMÉRIQUE. Peut capter 105 canaux (câblodélecteur non requis). Circuits synthétisés à quartz DTR. Tube-image à canons alignés, syntonisation à repérage 2 sens. Prise directe pour antennes 75 ohms (câble) et 300 ohms. Peut être branché à toute chaîne stéréo «Lloyd's» (facultative) pour un meilleur son. Coffret similibois. Antenne non comprise. 45 x 37 x 34 cm. Modèle L350.

\$189 Prix
Simpsons

2. CHAÎNE STÉRÉO COMPACTE «LLOYD'S» AVEC MAGNÉTOPHONE À CASSETTES ET TABLE TOURNANTE. Récepteur AM / FM / FM stéréo avec indicateur stéréo DEL. Prises pour haut-parleurs, écouteurs stéréo, microphones et antenne FM externe. Magnétophone à cassettes avec contrôle du niveau d'enregistrement et arrêt automatiques. Enregistre à partir de la radio, de la chaîne ou «sur le vif» grâce aux microphones (facultatifs). Table tournante 2 vitesses avec retour du bras et arrêt automatiques. Haut-parleurs 13 cm. Unité de base: 41 x 34 x 16 cm; haut-parleurs: 18 x 14 x 26 cm. Modèle R801B.

\$379 Prix
Simpsons

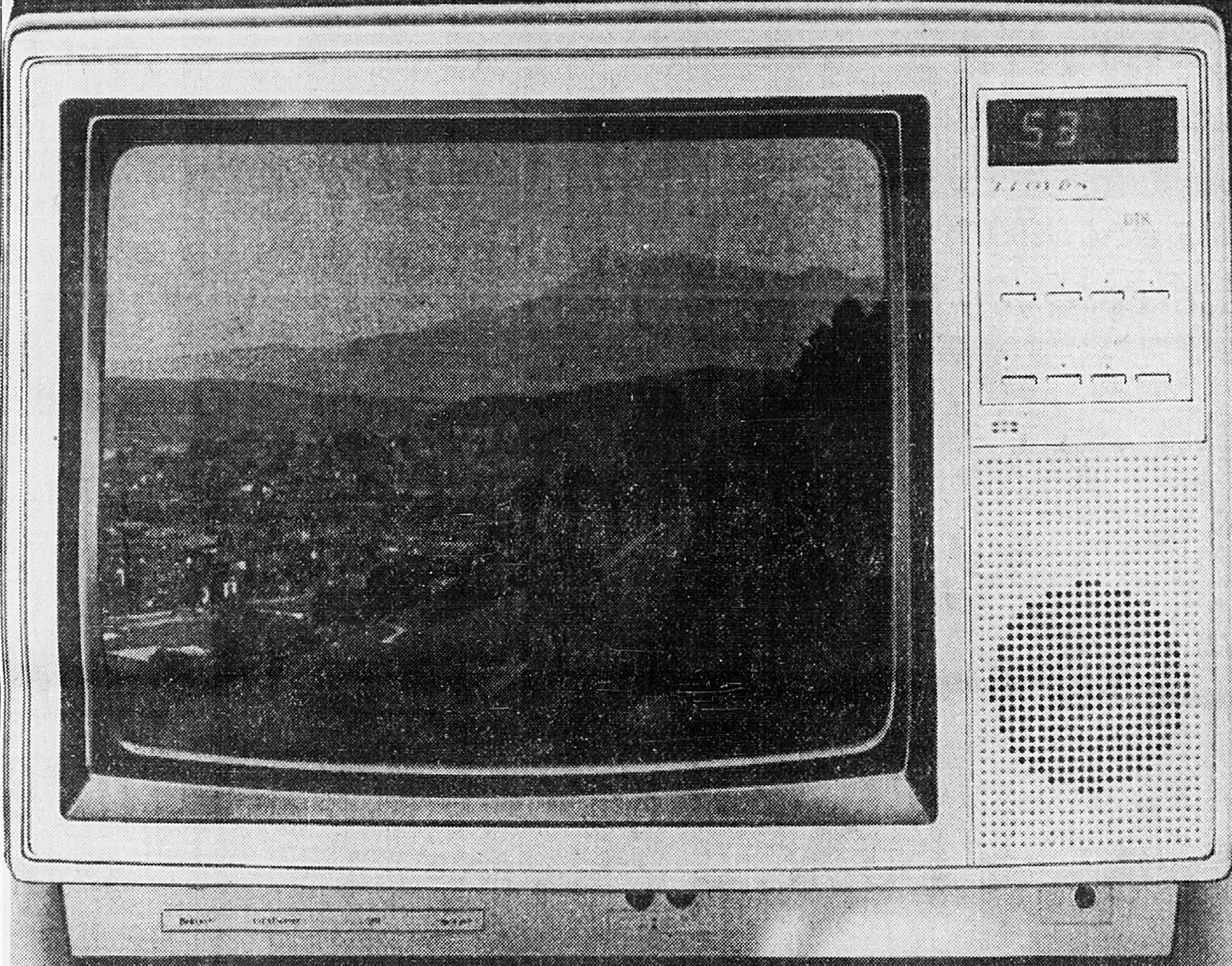
3. CHAÎNE STÉRÉO COMPACTE «LLOYD'S» DTR AVEC HAUT-PARLEURS ASSORTIS. Récepteur AM / FM stéréo, mémoire pour pré-réglage de 16 stations (8 AM / 8 FM) et repérage. Mono / stéréo. Prises pour téléviseur / appareils auxiliaires, microphone, écouteurs stéréo et antenne FM externe. Magnétophone à cassettes avec compteur 3 chiffres et pause. Minuterie audio / horloge programmable. Table tournante semi-automatique avec aiguille diamant, levier de repérage, retour et arrêt automatiques. Haut-parleur 17 cm pour notes graves, 5 cm pour notes aiguës. Fini similibois. Unité de base: 40 x 36 x 22 cm; haut-parleurs: 21 x 21 x 31 cm. Modèle R625-21.

Toutes les dimensions sont approximatives.
Le prix entre parenthèses est le prix ordinaire de Simpsons.

Rayon 395, appareils de divertissement, au cinquatrième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou composez
842-7221 jour et nuit

Rabais \$80



LLOYD'S

Télécommande à câblodélecteur intégré.



Grande
vente
de janvier
chez Simpsons

Simpsons ACTION CARD / CARTE D'ACTION

1 123 456 789 0



HEURES D'OUVERTURE:

Lundi au mercredi 9h30 à 18h

Jeudi et vendredi 9h30 à 21h / Samedi 9h à 17h

COMPOSEZ 842-7221 JOUR ET NUIT

CENTRE-VILLE
977, ouest rue Ste-Catherine
Montréal, Québec H3B 3Y7

FAIRVIEW
6790, autoroute Trans-Canadienne
Pointe-Claire, Québec H9R 1C5

LES GALERIES D'ANJOU
7895, boul. Les Galeries d'Anjou
Ville d'Anjou, Québec H1M 1W8

LE CARREFOUR LAVAL
3045, boul. Le Carrefour
Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7

LES PROMENADES ST-BRUNO
800, boulevard des Promenades
St-Bruno, Québec J3V 6J9

CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS
4895, rue Hickmore, Ville St-Laurent, Qué. H4T 1K6
(Une rue dénommée l'Éclaircie Simpsons)

Du lundi au mercredi: de 9h30 à 17h30
Jeudi et vendredi: de 9h30 à 21h
Samedi: de 9h à 17h

Simpsons MD